



Étudier en France après le baccalauréat



2017

MÉMENTO À DESTINATION
DES ÉLÈVES DES LYCÉES FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER ET DE LEURS PARENTS



La France offre aux **14 900 bacheliers**, issus des lycées français à l'étranger, l'opportunité de valoriser une expérience interculturelle dans un des meilleurs systèmes d'enseignement supérieur au monde.

68 % de ces lycéens sollicitent une admission dans l'enseignement supérieur français.

L'excellent taux de réussite au baccalauréat français des élèves du réseau AEFÉ

[97 % dont 73 % avec une mention]

est un atout pour la concrétisation de leur projet d'étude.



Choisir la France

Après un baccalauréat français obtenu à l'étranger, venir étudier en France participe d'un choix naturel autant que d'une stratégie de réussite.

Intégrer un des systèmes d'enseignement les plus performants qui assure la qualité de la formation et la reconnaissance des diplômes à l'international

Avec l'ouverture affirmée vers l'entreprise, l'international et la recherche, l'enseignement supérieur français fait la preuve de sa capacité à répondre aux évolutions du monde. Depuis toujours la province a su développer une offre de formation à l'égal de Paris permettant ainsi à l'excellence des formations françaises de se déployer sur un réseau national de plus de 3 500 établissements d'enseignement supérieur publics et privés et de centres de recherche de renommée internationale.

Une offre de formation complète

La richesse et la diversité de l'offre de formation française associées aux possibilités de passerelles et d'équivalences entre les formations, permettent de construire un parcours adapté à l'évolution d'un projet d'études.

L'État investit fortement dans l'enseignement supérieur avec 5,6% du PIB consacré aux dépenses d'éducation (moyenne de l'OCDE 5,3%), et les « Investissements d'Avenir » d'un montant de 22 milliards pour renforcer l'innovation et la recherche. **L'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant** (plus de 13 000 euros par an et par étudiant). Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde, de garantir l'équivalence entre les diplômes sur le territoire et d'assurer leur reconnaissance au niveau international.



Un dynamisme culturel renommé

Littérature, cinémas, musées, théâtres, opéras, cafés, gastronomie, mode, sont présents au quotidien et confirment **le rôle majeur de la France dans le domaine culturel**. Toute l'année, et particulièrement en période estivale, nombre de manifestations et festivals témoignent de ce dynamisme et d'une ouverture réelle aux cultures du monde.

Une qualité de vie certaine

Des aides et réductions sont accordées aux étudiants dans les domaines qui concernent tous les aspects de la vie quotidienne, leur garantissant une bonne qualité de vie : un système de santé moderne, un réseau de transports publics efficace, des aides au logement, une restauration universitaire (RU), un accès privilégié aux institutions culturelles et sportives... Hors des villes, une variété de paysages peu commune, des côtes maritimes aux massifs montagneux, permettent tous les loisirs.



Le français, une langue internationale

La langue française est la 5^e langue mondiale parlée par 274 millions de personnes dans le monde, et la langue officielle de 32 États répartis sur les 5 continents.

Le français est la langue de travail de l'Union Européenne avec l'anglais et l'allemand, la 3^e langue des affaires et la 2^e langue d'information internationale.

Avec 125 millions d'apprenants et 900 000 professeurs de français, elle reste la langue la plus enseignée après l'anglais.



CHOISIR

SA FORMATION
P 8

Les diplômes	P 10
Les formations à l'université	P 12
• La Licence	P 14
• Les études de droit	P 16
• Les études de santé	P 18
Intégrer une Grande École	P 20
• Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles	P 22
• Les écoles d'ingénieur	P 24
• Les écoles de management	P 26
• Les écoles vétérinaires	P 28
• Les écoles d'ingénieurs agronomes	P 29
• Les Écoles Normales Supérieures (ENS)	P 30
• L'École Polytechnique	P 31
• Les Instituts d'Études Politiques	P 32
Les écoles supérieures d'art	P 34
Les écoles d'architecture	P 38
Les écoles spécialisées	P 39
Les BTS et DUT	P 40
Carte de l'enseignement supérieur et de la recherche	P 42

FINANCER SES ÉTUDES

Les bourses Excellence-Major	P 58
CampusBourses, l'annuaire des programmes de bourses	P 61
Le programme Erasmus+	P 63

VIVRE EN FRANCE

P 64

L'accueil en France	P 66
Se loger	P 68
Vie pratique	P 74
Vie Culturelle	P 82

S'INFORMER

P 44

Agence Campus France	P 46
Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger - le SORES	P 48

S'INSCRIRE

P 50

Le portail Admission Post-Bac - APB	P 50
Préférer les études en région	P 52
Le coût des formations	P 53
La demande de visa	P 54
Tableau récapitulatif des procédures d'inscription et de visa	P 56

VIE ASSOCIATIVE

P 88

Les associations d'étudiants	P 88
Le réseau France Alumni	P 90
ALFM - association des Anciens des Lycées Français du Monde (ALFM)	P 92
Agora (Alliances Générations Orientation Réseau AEFÉ)	P 93
Le réseau des Espaces Campus France	P 94
Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger - AEFÉ	P 96

Héritier d'une histoire prestigieuse, l'enseignement supérieur en France continue d'affirmer son excellence et renforce son attractivité. En 2016, **avec 3 universités dans le Top 100 et 22 universités classées dans le Top 500 du classement de Shanghai, la France prend la 6^e place mondiale.**

Preuve de cette attractivité, la France est le **3^e pays d'accueil des étudiants étrangers** après les États-Unis, le Royaume-Uni, le 1^{er} pays non anglophone. Les étudiants étrangers représentent 12% de la population étudiante en France.

CHOISIR

SA FORMATION



Une recherche de haut niveau

La France bénéficie d'une tradition de recherche et d'innovation scientifique et technologique à laquelle elle doit ses performances dans des domaines aussi divers que l'espace, les transports, l'électronique, les télécommunications, la chimie, les biotechnologies, la santé et les mathématiques.

Les résultats aux palmarès internationaux en témoignent :

- **13 lauréats de la médaille Fields** (dont Arthur Avila en 2014) sont Français. La France se situe au 2^e rang, juste après les États-Unis, pour sa performance en mathématiques.
- **4^e rang mondial pour le nombre de prix Nobel**
- La France se situe au **6^e rang mondial** pour le dépôt des brevets internationaux.

L'internationalisation affichée

La France fait partie de l'espace académique européen unifié qui facilite la mobilité en Europe et dans le monde. – harmonisation des niveaux LMD (Licence, Master, Doctorat), système d'obtention de crédits (European Credit Transfer System - ECTS), organisation semestrielle de l'année – qui permet la mise en place d'une réelle internationalisation des cursus et d'une mobilité facilitée en Europe. Cette dynamique se retrouve dans l'internationalisation affichée des stratégies des établissements d'enseignement supérieur : intégration d'un cursus ou d'un stage à l'étranger, mise en place de cours et diplômes en anglais, diplômes conjoints, labels internationaux, programmes de mobilité comme Erasmus+, délocalisation à l'étranger des établissements, autant d'opportunités qui permettent de construire **un parcours à dimension internationale.**

Une offre diversifiée et performante

74 universités, plus de 200 écoles d'ingénieur, 150 écoles de management, 120 écoles supérieures d'art publiques, 20 écoles d'architecture auxquelles s'ajoutent 3000 autres établissements, écoles ou instituts spécialisés qui concernent des secteurs spécifiques comme les carrières sociales, le paramédical, le tourisme, le sport, la mode, le design, proposent une grande diversité de cursus adaptée à tous les parcours.

Une offre de programmes en anglais qui se diversifie : plus de 1 200 formations sont enseignées en anglais dans tous les domaines.
<http://taughtie.campusfrance.org>

Cette offre complète sur l'ensemble du territoire est un des atouts de l'enseignement supérieur français.



Les diplômes



ANNÉES D'ÉTUDES	GRADES DIPLOMES	LE SYSTÈME LMD		
		UNIVERSITÉS	GRANDES ÉCOLES Écoles de commerce Écoles d'ingénieur	ÉCOLES D'ART Écoles d'architecture Autres établissements (lycées, écoles spécialisées)
9	18 semestres (+ 9 années) Diplôme d'État de Docteur en Médecine	ÉCOLES DOCTORALES		
8	DOCTORAT 16 semestres (+ 8 années) Le Doctorat est délivré au sein d'une École Doctorale rattachée à une université, après avoir obtenu le diplôme national ou le grade de Master ou équivalent.			
7				
6	12 semestres (+ 6 années) Diplôme de Docteur en Chirurgie dentaire Diplôme de Docteur en Pharmacie	• Master spécialisé - MS • Master of Business Administration - MBA	• HMQNP (habilitation à exercer en son nom propre la maîtrise d'œuvre)	
5	MASTER 10 semestres (+ 5 années) 300 ECTS • Master recherche • Master professionnel • Titre d'ingénieur	• Titre d'ingénieur • Diplômes des écoles de commerce • Diplômes des Grandes Écoles	• Diplôme des Écoles d'art - DNSEP • Diplôme d'État d'architecte • Diplômes des écoles spécialisées (paramédical, social, tourisme...)	
4				
3	LICENCE 6 semestres (+ 3 années) 180 ECTS • Licence • Licence professionnelle		• Diplômes des Écoles d'art - DNAT - DNAP • Diplôme d'études en architecture	
2	4 semestres (+ 2 années) 120 ECTS Diplôme Universitaire de Technologie - DUT	• Admission en première année des Grandes Écoles • Classes préparatoires aux Grandes Écoles - CPGE	• Diplôme des Écoles d'art - DMA • Brevet de Technicien supérieur - BTS, Brevet de Technicien supérieur Agricole - BTSA	
1				

Fin d'études secondaires + Baccalauréat ou équivalent = entrée dans l'enseignement supérieur

Les diplômes de l'enseignement supérieur français bénéficient de la garantie de l'État.

- Les universités délivrent des diplômes nationaux de même valeur quel que soit l'établissement où ils sont délivrés.
- Le diplôme/titre d'ingénieur est un diplôme national qui confère le grade de Master et les écoles qui le délivrent sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).
- Une habilitation analogue existe pour les écoles de commerce et de gestion homologuées par l'État, dont les diplômes sont visés par le ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et/ou ont obtenu des accréditations ou des labels internationaux.
- Les écoles d'art et les écoles spécialisées sont également soumises à des certifications nationales.

BON À SAVOIR Les crédits ECTS capitalisables et transférables

Ce système européen de transfert de « crédits » académiques capitalisables et transférables en Europe (60 ECTS pour une année) valide les périodes de formation : Licence : 180 ECTS - Master : 300 ECTS - Doctorat : 480 ECTS.

Les étudiants peuvent acquérir des crédits dans des établissements d'enseignement supérieur en Europe et ces crédits sont comptabilisés pour l'obtention du diplôme. Ils sont transférables d'une filière à l'autre sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique.

<http://www.europe-education-formation.fr/page/ects>

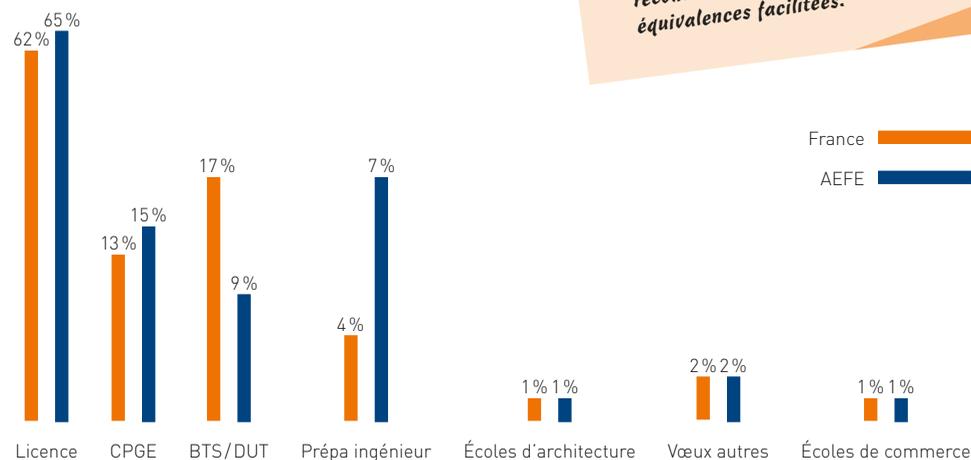
La reconnaissance internationale des diplômes français
 La garantie de l'État, appuyée sur le système LMD et les crédits ECTS, assure aux diplômes français une reconnaissance internationale et des équivalences facilitées.

Les diplômes de l'enseignement supérieur français sont structurés autour de l'architecture européenne commune - LMD - qui prend pour référence les années ou semestres d'études validés depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur et leur correspondance en *European Credit Transfer System* - ECTS :
Licence = 6 semestres = 180 ECTS (Baccalauréat + 3 années)
Master = 10 semestres = 300 ECTS (Baccalauréat + 5 années)
Doctorat = 16 semestres (Baccalauréat + 8 années)

À NOTER

Le Baccalauréat est le premier diplôme de l'enseignement supérieur français.

Comparaison entre les types de formations choisies par les bacheliers en France (voie générale) et les bacheliers hors de France. (Source APB 2015)



Les formations à l'université

3 universités françaises dans le Top 100 du classement de Shanghai ainsi que dans le classement du Times Higher Education

74 universités publiques et 3 Universités de technologie sont réparties sur tout le territoire français. Financées par l'État, elles délivrent des diplômes nationaux et garantissent la même valeur académique, quel que soit le lieu de préparation du diplôme.

L'université est toujours attractive : sur plus de 2,5 millions d'étudiants, 65 % choisissent l'université.



Université Bordeaux

BON À SAVOIR

Lexique de l'étudiant

- BU** : Bibliothèque Universitaire : lieu de travail et de recherche incontournable pour un étudiant.
- CC** : Contrôle Continu : l'évaluation repose sur différents types de travaux.
- CT** : Contrôle Terminal : l'évaluation repose sur une seule épreuve en fin de semestre.
- CM** : Cours Magistral : en amphithéâtre où l'enseignant s'adresse à un grand nombre d'étudiants.
- MENESR** : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- TD** : Travaux Dirigés. Nombre d'étudiants limité facilitant l'échange sur le cours magistral. Assiduité obligatoire.
- TP** : Travaux pratiques, dans les formations professionnalisées ou pour certaines disciplines.
- UFR** : Unité de Formation et de Recherche, structure qui organise les enseignements dans un champ disciplinaire.
ex : UFR de Droit, sciences politiques et sociales, UFR Économie et gestion...
- UE** : Unité d'Enseignement regroupant des enseignements (cours et TD) qui permettront l'obtention d'un certain nombre de crédits (ECTS).

www.campusfrance.org/fr → Espace documentaire

Informations sur les établissements
→ Fiches établissements → Universités

Les universités couvrent l'ensemble des disciplines :

Les sciences, les technologies (informatique, sciences de l'ingénieur, électrotechnique, matériaux...), les lettres, les langues, les arts, les sciences humaines, le droit, l'économie, la gestion, la santé, le sport.

Tous les niveaux y sont représentés, sanctionnés par des diplômes nationaux : Licence (3 ans), Master (5 ans), Doctorat (8 ans).

Lieu privilégié des enseignements fondamentaux et de la recherche, l'Université assure une adéquation permanente de l'offre de formation avec l'évolution du savoir et de la technologie.

- **Les formations universitaires d'ingénieur** délivrent environ 30% des titres d'ingénieur en France.
- **Les formations de management**, avec les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) qui proposent une trentaine de parcours de Licence, Master en Sciences de gestion et de management.
- **Les sciences politiques et l'économie** avec les IEP (10 établissements) qui sont axés sur les sciences humaines et sociales.
- **Le journalisme et la communication** avec des écoles qui sont intégrées dans les universités (Aix-Marseille, Paris-Sorbonne, ...).
- **Les formations courtes de techniciens** sont dispensées au sein des Instituts Universitaires de Technologie (IUT).
- **Les études de médecine, pharmacie, odontologie**, sont dispensées au sein de facultés et d'écoles pour la maïeutique.

À NOTER

L'orientation en Master professionnel ou recherche permet la poursuite en Doctorat.

Étudier à l'université, c'est aussi intégrer une communauté animée par une vie intellectuelle et sociale riche du fait de la diversité de la population étudiante, de la pluralité des disciplines représentées et du dynamisme des associations étudiantes culturelles et sportives.

La modernisation de l'enseignement supérieur français : Mutualisation et Investissements.

- Mutualisation des moyens entre universités, écoles, organismes de recherche afin de constituer des grands pôles d'enseignement supérieur (COMUE), de recherche et d'innovation. ex : Le Campus Paris Saclay, l'un des 8 plus grands Clusters d'innovation.
- En 2016, 25 regroupements d'établissements renforcent les synergies entre les acteurs et l'attractivité internationale des sites.
- Au sein des regroupements, certaines universités ont fusionné et s'intègrent aussi dans les communautés universitaires ou pilotent des associations d'établissements pour les politiques de site.
- En tant qu'établissement à part entière, la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) ou l'association est habilitée à délivrer des diplômes nationaux, prioritairement aux niveaux Master et Doctorat.
- L'Opération Campus : financement de 1,3 milliard d'euros pour des projets de modernisation des équipements universitaires.

LES CHIFFRES

- 24 spécialités de Diplômes Universitaires de Technologie.
- 45 mentions de Licence.
- 173 intitulés de Licences professionnelles.
- 246 mentions de Master.
- 14 spécialités de Coursus de Master en Ingénierie



LISTE DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20269/liste-des-universites-francaises.html>



Université de Brest

Admission en Licence (L1)

La Licence (premier grade du schéma LMD) est un grade délivré par les universités. Les Licences sont répertoriées selon 4 domaines subdivisés en 45 mentions et l'admission se fait sans sélection de dossier avec un baccalauréat ou équivalent.

La candidature à l'université se fait sur le portail en ligne du MENESR, Admission Post Bac (APB) qui recense plus de 7 000 Licences. Un moteur de recherche permet de sélectionner, à partir de nombreux critères (ville, établissement, région, domaines, spécialités), les formations les mieux adaptées.

<http://www.admission-postbac.fr>

Organisation des études

La Licence générale est répartie sur 3 années d'études, soit 6 semestres d'études. Chaque semestre validé capitalise 30 crédits ECTS. Diplôme national, la Licence est validée par 180 crédits.

Les horaires de 20 à 30 h sont répartis entre cours magistraux, TP (Travaux Pratiques) et/ou TD (Travaux Dirigés). Les 3 années s'articulent autour de la maîtrise des connaissances.

- L1 : maîtrise des savoirs et compétences fondamentaux;
- L2 : consolidation des acquis;
- L3 : spécialisation en lien avec le projet professionnel de l'étudiant.

Validation des études

Elle s'effectue par contrôle continu et/ou via un examen. La Licence générale vise principalement une poursuite d'études en Master (5 années d'études supérieures).

Frais de scolarité (fixés par l'État) 184 euros par an pour la Licence, pour 2016-2017.

L'accueil et l'accompagnement des étudiants à l'université

- **L'accueil**
 - la semaine d'accueil ou d'intégration ou stage de pré-rentrée;
 - l'enseignant référent : enseignant ou interlocuteur privilégié qui propose un soutien individualisé et/ou accompagne un changement d'orientation;
 - le tuteur : étudiant de la filière, d'une promotion antérieure qui aide le nouvel étudiant;
 - le tutorat d'accueil : mis en place de juillet à début octobre pour l'accueil des nouveaux étudiants en les aidant pour l'inscription administrative et sous la responsabilité de l'équipe enseignante pour l'inscription pédagogique.

- **le tutorat d'accompagnement** : accompagnement personnalisé sous la responsabilité de l'enseignant du tutorat (expression écrite et orale, bases disciplinaires, méthodologie pour la prise de note, fiche de lecture ou recherche documentaire et autonomie dans le travail personnel).

- **La réorientation**

Possibilité pour un étudiant de démarrer une nouvelle formation au second semestre. La réorientation est possible vers une autre Licence aussi dans une autre université, ou encore vers un BTS ou DUT. À l'issue d'une L2, il est possible d'opter pour une Licence professionnelle.

- **La professionnalisation**

- **le SCUIO- IP** : Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Insertion Professionnelle informe sur les filières et débouchés, accompagne l'étudiant (choix du parcours, aide dans la recherche de stage, rédaction de CV...).



BON À SAVOIR

Les Licences pluridisciplinaires

L'offre de formation au niveau Licence évolue avec une augmentation des formations à double mention ou spécialités (bi-Licence, double Licence), de plus en plus prisées par les étudiants. Ces formations proposent des cursus pluridisciplinaires (droit/histoire de l'art; humanités/ sciences; maths et gestion, économie et sociologie). Les filières sont souvent sélectives avec une admission sur dossier scolaire. Certains de ces doubles parcours débouchent sur un double diplôme entre deux ou plusieurs universités d'Europe.
<http://diplodata.u-bourgogne.fr>

!!!!!!! Ces formations ne sont pas toutes référencées sur le site Admission Post Bac - s'adresser directement aux établissements et consulter leur site web !!!!!!!



Université Lumière - Lyon

Les études de droit s'effectuent uniquement à l'université.

L'évolution du droit, son application dans la vie quotidienne et les nouveaux champs concernés en font une filière qui ne mène plus simplement aux carrières judiciaires (avocat, juriste, notaire, huissier de justice, commissaire priseur) ou de la fonction publique (magistrat, greffier, commissaire de police, inspecteur des impôts, contrôleur des douanes), mais forme des juristes spécialisés dans tous les secteurs d'activité. Les nombreuses spécialisations et formations bi-disciplinaires où le droit est associé à un autre domaine en sont la preuve.

Les facultés de droit sont très bien représentées dans les universités en province, sans oublier l'École Nationale de la Magistrature (ENM) à Bordeaux.

Admission

Comme pour toutes les autres entrées en Licence, l'admission se fait après un baccalauréat.

<http://www.admission-postbac.fr>

BON À SAVOIR

Les Licences bi-disciplinaires :

Particulièrement adaptées à l'évolution du droit et de sa spécialisation, ces Licences, filières exigeantes et sélectives, permettent de poursuivre les enseignements de deux Majeures sur 6 semestres jusqu'à l'obtention du grade de Licence. Elles associent à l'enseignement du droit, dès la 1^{re} année, un autre domaine : les biotechnologies, les sciences politiques, l'économie, les sciences sociales, l'histoire de l'art ou encore anglais/droit - sciences politiques.

!!!!!! Ces formations ne sont pas toutes référencées sur le site Admission Post Bac (APB) se renseigner auprès des établissements consulter leur site web !!!!!!!

Université Panthéon-Sorbonne



Organisation des études

La Licence de droit permet d'acquérir les connaissances juridiques de base et de maîtriser un vocabulaire et des exercices totalement nouveaux : le commentaire d'arrêt ou la dissertation juridique (très différente de celle pratiquée en français). Les enseignements des 2 premières années (4 semestres) sont organisés autour d'un tronc commun sur les enseignements juridiques fondamentaux. La 3^e année renforce la formation dans un domaine : droit privé, droit public, droit européen et international, sciences politiques.

Validation des études

Elle s'effectue par contrôle continu la 1^{ère} année ; par contrôle continu et/ou via un examen final les autres années. Diplôme national, la Licence a la même valeur quels que soient l'université et le domaine enseigné.

INTERNATIONAL



LES LICENCES FRANCO-ÉTRANGÈRES (PARCOURS BI-NATIONAUX)

Véritable tremplin pour des carrières internationales, elles forment des juristes bilingues et une partie de la formation s'effectue à l'étranger. On y étudie le droit français et un droit étranger (allemand, anglais, américain, russe, suisse...), avec un double diplôme à la clé. L'accès est sélectif, il s'effectue sur dossier et test de positionnement linguistique.

<http://www.admission-postbac.fr>



La PACES – Première Année Commune aux Études de Santé

Intégrées au système européen LMD, les études de médecine en France se découpent en 3 cycles et associent une université à l'un des 32 Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires français (CHRU). La première année est commune aux 4 filières – médecine (+kinésithérapie dans certains UFR), pharmacie, odontologie (chirurgie dentaire) et maïeutique (sage-femme) et donne accès aux concours. Chaque concours détermine un classement associé à un **Numerus clausus** (nombre total de places disponibles fixé chaque année pour l'ensemble des filières et par université). <http://www.reseau-chu.org>

Admission

L'obtention du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense est obligatoire. Un profil scientifique est plus adapté.

<http://www.admission-postbac.fr>

Durée des études

Médecine :
PACES + 8 années (médecine générale),
PACES + 11 années (spécialisations)
Pharmacie : Paces + 5 à 8 années
Odontologie : Paces + 5 à 7 années
Maïeutique : Paces + 4 années
Masso-kinésithérapie : Paces + 3 années

Organisation des études

La PACES est organisée en deux semestres et se compose de 8 unités d'enseignement (UE). Une série d'épreuves est organisée à la fin de chaque semestre.

Le premier semestre est le même pour tous, quelle que soit la filière envisagée. Il comprend 4 UE. À la fin du premier semestre, les étudiants passent la **première partie du concours** : 3 épreuves de 3h (QCM). **En fonction du classement obtenu à l'issue du 1^{er} semestre, 85% des candidats seront admis à poursuivre en Paces, 15% seront réorientés vers d'autres formations universitaires.**

En début de 2^e semestre, les étudiants choisissent une ou plusieurs UE spécifiques : médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, sage-femme.

À la fin de ce semestre, ils passent la **deuxième partie du concours** dans la filière choisie (QCM + épreuves rédactionnelles). Quatre concours distincts sont organisés : médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, sage-femme. Un **Numerus clausus** fixe le nombre d'étudiants admis en 2^e année pour chaque filière. Les étudiants non reçus et classés, à l'issue du deuxième semestre, **peuvent se réorienter.**

Nul ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions en première année des études de santé.

À NOTER

Pour 2016-2017 le numerus clausus est de 12 945 places réparties comme suit :

- Médecine : 7 646
- Pharmacie : 3 095
- Odontologie : 1 199
- Maïeutique : 1 005

BON À SAVOIR

• Se réorienter dès le 1^{er} semestre

En cas d'échec à la première partie du concours, l'université peut proposer une réorientation dès la fin du 1^{er} semestre. Il est possible, sans perdre une année, d'intégrer une licence de biologie. Les possibilités d'équivalences et la conservation de certains crédits ECTS d'une filière à l'autre dépendent des universités.

10 universités ont mis en place des parcours de formations alternatifs proposant des accès en 2^{ème} année d'études de santé.

• PLURIPASS

Angers a supprimé la PACES au bénéfice du programme PLURIPASS mêlant sciences de la vie, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales. Il donne également l'accès aux filières médicales ainsi qu'à la kinésithérapie et l'ergothérapie.

<http://www.univ-angers.fr/fr/formation/pluripass.html>



www.campusfrance.org/fr
 →Espace documentaire
 →Offre de formations→Fiches domaines→
 →Santé et professions sociales
 →Fiche PACES

• Kinésithérapie

Le Diplôme d'État de Masseur-kinésithérapeute, en 4 ans, se prépare dans un Institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK). L'accès à la formation se fait après une 1^{re} année universitaire (PACES, STAPS ou en Sciences, technologie et santé). Le 1^{er} cycle de deux ans est consacré à la théorie, le 2^e cycle de deux ans est consacré aux méthodes de rééducation et aux stages (1400h). En 2016-2017, le numerus clausus, était de 2693 places.

www.fnek.fr/ifmk

• Maïeutique

Le Diplôme d'État de DE Sage-femme s'obtient à la suite d'études de Maïeutique après la réussite de la PACES en École de Sages-femmes agréée. Le Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (niveau Licence) sanctionne la 1^{ère} partie des études. Les 4^e et 5^e années sont axées sur l'étude des pathologies et des grossesses à risque, le diagnostic, le travail en équipe, les gestes de première urgence. www.ordre-sages-femmes.fr/etre-sage-femme/formation/

• Orthophonie

Le Diplôme d'État d'Orthophoniste se prépare d'abord avec l'accès par concours à un Institut de formation avec 6 semestres (niveau Licence) et un 2^e cycle de 4 semestres (niveau Master). L'enseignement est composé de modules, études des troubles traités et des techniques de rééducation, complété par des stages en établissements d'éducation spécialisée, écoles, halte-garderies, ... www.fno.fr > L'orthophonie > Formation initiale

• Ostéopathie

Le Diplôme d'Ostéopathe se prépare, en 5 ans, dans un établissement agréé par l'État ou à la suite d'études paramédicales (kinésithérapie, ergothérapie, soins infirmiers) en 3 ans. Des enseignements théoriques en sciences fondamentales, biologie (appareils ostéo-articulaire, cardio-vasculaire et respiratoire) sont dispensés avec la pratique.

www.osteopathe-syndicat.fr/agrement-ecole-osteopathie



Intégrer une Grande École



HEC Paris

Particularité française, les Grandes Écoles, créées parallèlement au système universitaire dès le début du XIX^e siècle, dispensent un enseignement professionnalisé de haut niveau. Elles regroupent les écoles d'ingénieurs, les écoles de management, les Écoles Normales Supérieures (ENS), les Écoles Nationales Vétérinaires, L'École polytechnique, l'École navale, l'École des ponts ParisTech.... Ces Grandes Écoles se caractérisent par une forte sélection, une grande ouverture internationale, le maintien de liens suivis avec les entreprises, un fort « esprit de corps », et un maintien des relations après le diplôme. Les Grandes Écoles délivrent des diplômes d'établissement (de niveau baccalauréat + 5 années d'études supérieures) et pour certaines le grade de Master reconnu par l'État.

Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) préparent, en 2 ans dans les lycées, aux concours d'entrée dans les Grandes Écoles (écoles d'ingénieur, écoles de management, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles militaires, écoles d'art, ...). Un certain nombre d'écoles organise des concours communs ce qui permet aux étudiants, en passant un seul concours, d'accéder à plusieurs écoles.

Admission

Les CPGE sont accessibles avec un baccalauréat ou un niveau équivalent. Le recrutement est sélectif. Il se fait à partir des résultats des classes de 1^{ère} et de terminale et des appréciations des enseignants et du chef d'établissement.

<http://www.admission-postbac.fr>

Organisation des études

Les CPGE sont des filières très encadrées avec un volume horaire élevé, environ 35h de cours par semaine, auxquelles s'ajoutent travail à la maison, devoirs surveillés, interrogations orales (les « colles ») et concours blancs. L'année est divisée en deux semestres. Le premier semestre de la première année assure la transition entre lycée et enseignement supérieur.



- Conférence des Grandes Écoles (CGE) : <http://www.cge.asso.fr>
- Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieur : <http://www.cdefi.fr>



École des Chartes

Validation des études

Les étudiants de CPGE ne peuvent pas redoubler la première année sauf circonstances exceptionnelles. Le redoublement de la deuxième année peut être autorisé. L'objectif des CPGE est de passer des concours et l'étudiant n'obtient pas de diplôme à l'issue des deux années (voire trois) passées en CPGE. Cependant, selon ses résultats, il peut obtenir 60 ECTS en fin de première année et 120 ECTS en fin de deuxième année, ce qui lui donne la possibilité de poursuivre des études en L3 à l'université.

Les élèves des lycées français à l'étranger ont un taux d'entrée en CPGE supérieur à la moyenne nationale (15% contre 13%).

BON À SAVOIR

Le Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) au lycée Henri IV

La communauté d'universités et établissements Paris Sciences et Lettres propose depuis trois ans une formation préparatoire de 3 années. Sur le principe du recrutement des bacheliers des 3 séries générales au baccalauréat, l'étudiant peut choisir en première année une filière - Sciences, Humanités ou Sciences économiques, sociales et juridiques (SESJ). La scolarité se déroule au lycée Henri IV. Ce cycle propose un programme généraliste menant vers une spécialisation en 2^e et 3^e année puis un accès direct en Master1 aux établissements membres de PSL.

<https://www.univ-psl.fr/fr/cpes>

INTERNATIONAL



LES CLASSES PRÉPARATOIRES DANS LES LYCÉES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Deux établissements français de l'étranger proposent des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles. Elles bénéficient d'un internat et les candidatures sont ouvertes aux élèves de terminale du réseau des lycées français à l'étranger et de France.

- **Le lycée français de Vienne en Autriche** a ouvert pour les germanistes en 2008, une CPGE économique et commerciale, voie économique avec possibilité d'internat. Une incontestable réussite : 95 % sont admis dans une école du « top 11 » selon le classement de Studyrama. <http://www.lyceefrançais.at>
- **Le lycée Descartes de Rabat au Maroc** propose deux classes préparatoires économiques et commerciales : une CPGE voie scientifique (ECS) et une CPGE voie économique (ECE) valorisant la double culture et la langue arabe. <http://www.lycee-descartes.ac.ma>

Pour ces 2 formations et pour les élèves issus des établissements français, la procédure de candidature se fait sur le site d'Admission Post Bac.

Les classes préparatoires littéraires

Cinq voies sont proposées aux candidats :

- La CPGE Lettres débouche en 2^e année sur 2 classes : lettres Ulm et lettres Lyon qui préparent les étudiants à l'entrée dans les 4 ENS ainsi qu'aux écoles partenaires de la BEL (-banque d'épreuves littéraires-).
- La CPGE Lettres et sciences sociales (LSS) prépare à l'entrée aux 4 ENS, de certaines écoles de commerce et des deux écoles de statistique l'ENSAE et l'ENSAI.
- La prépa Chartes (dans 3 lycées) prépare à l'entrée à l'École des Chartes.
- La prépa Saint-Cyr lettres (dans 3 lycées) permet l'accès à l'école spéciale militaire Saint-Cyr.
- La prépa Arts et design (dans 4 lycées) prépare à l'entrée à l'ENS Cachan ainsi qu'à des écoles supérieures d'art. Sur le portail APB, elle est répertoriée dans les CPGE scientifiques : 4 lycées proposent cette voie en France avec environ 80 places offertes.



École Normale Supérieure de Paris

BON À SAVOIR La BEL (banque d'épreuves littéraires)

Les étudiants de lettres Ulm ou lettres Lyon ont accès aux écoles de commerce (une vingtaine d'écoles) de la BCE (banque commune d'épreuves). Les étudiants de LSS passent des épreuves supplémentaires pour accéder aux mêmes écoles. Les notes obtenues à la BEL sont aussi utilisées par les écoles de commerce du concours Ecricome (3 écoles) pour sélectionner les candidats. De même pour 5 IEP (Aix en Provence, Lille, Lyon, Rennes, Toulouse), le Celsa de Paris Sorbonne, l'Esit (école supérieure d'interprètes et de traducteurs) de Paris 3, l'Isit (institut de management et de communication interculturels), l'ISMAPP (institut supérieur de management public et politique) et l'université Paris Dauphine.

<http://www.ens.fr/admission/concours-lettres/la-bel/>

École des Mines de Nantes



Les classes préparatoires scientifiques

4 voies d'accès aux écoles d'ingénieur pour les bacheliers S

- MPSI (mathématiques, physique, sciences de l'ingénieur).
- PCSI (physique, chimie, sciences de l'ingénieur).
- PTSI (physique, technologie, sciences de l'ingénieur).
- BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la terre).

Les classes préparatoires économiques et commerciales

5 voies pour ces classes préparatoires

- ECS option scientifique pour les bacheliers S.
- ECE option éco pour les bacheliers ES.
- ENS éco D1 et ENS éco D2 pour les bacheliers généraux et STMG.

Ces 3 voies conduisent aux écoles de management.

Les prépas ENS éco D1 (droit) et ENS éco D2 (économie) se déroulent pour moitié dans un lycée et pour moitié à l'université. Elles débouchent sur les concours d'entrée à l'ENS Rennes pour la prépa D1 et l'ENS Paris-Saclay pour la prépa D2. Étant donné le faible nombre de places, les étudiants poursuivent aussi en université ou en écoles de management, IEP...

En 2^e année dans les voies MP, PC, PT et PSI, certains lycées proposent le cursus de prépa «dite étoile». Le programme est identique à celui des prépas sans étoile, mais traité plus en détail, avec davantage d'exercices et moins de cours. Elles préparent plus spécifiquement aux concours des écoles les plus prestigieuses (Centrale, Mines, Polytechnique) et sont réservées aux étudiants les plus brillants.



CHOISIR | Les écoles d'ingénieur

Destinées aux profils scientifiques, les écoles d'ingénieur délivrent, en 5 ans, le titre d'ingénieur reconnu et habilité par la CTI (Commission des titres d'ingénieurs) qui confère le grade de Master et permet l'entrée en Doctorat. Chaque année, près de 40 000 étudiants choisissent une école d'ingénieur. Les filles ne représentent que 28% des diplômés d'écoles d'ingénieurs, alors qu'elles constituent 46% des effectifs en terminale S et sont très appréciées dans les entreprises.

Organisation des études

Les études se divisent en 2 cycles :

- Un cycle préparatoire de 2 ans (prépa intégrée, CPGE, CPP, CPC, CUPGE...) caractérisé par un enseignement théorique scientifique de haut niveau.
- Un cycle d'ingénieur de 3 ans caractérisé par des enseignements appliqués, des projets et des stages.

Admission

Intégrer une école d'ingénieur

L'admission est toujours sélective : concours ou sélection sur dossier, et éventuellement entretien.



École Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques - ENSIACET - Toulouse

aefe <http://www.aefe.fr/orientation/outils-et-actions-pour-orientation/fiches-thematiques>



www.campusfrance.org/fr
 → Espace documentaire
 → Informations sur les établissements
 → Les Fiches établissements
 → Écoles d'ingénieur



• Après le baccalauréat

La « Prépa intégrée », le cycle préparatoire intégré (CPI) : la moitié des écoles d'ingénieur recrute en « prépa intégrée » soit sur dossier, soit par concours communs à plusieurs écoles (INSA, Avenir, Puissance 11, Advance, ENI, sélection UT, Alpha).

• Après une CPGE scientifique

Les concours communs ou banque d'épreuves communes permettent d'accéder aux écoles les plus prestigieuses (Centrale, les Mines, Polytechnique).

• Après un cycle préparatoire commun (CPC)

- Le cycle préparatoire polytechnique (CPP) permet d'intégrer 33 écoles appartenant aux INP (Instituts Nationaux Polytechniques) de Lorraine, Grenoble, Toulouse et Bordeaux. www.la-prepa-des-inp.fr

- Le cycle préparatoire de la fédération Gay-Lussac : pour intégrer une des 20 écoles de chimie de la Fédération. www.20ecolesdechimie.com

- Le Peip (parcours des écoles d'ingénieur Polytech) pour intégrer une des 13 écoles du réseau Polytech - www.geipi-polytech.org

• Après un cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE)

www.admission-postbac.fr

Un Coursus Master en Ingénierie (CMI) proposé par le réseau Figure qui regroupe 23 universités

- Une formation Licence, Master, cohérente sur 5 années débouchant sur des fonctions d'ingénieur.
- Une formation universitaire progressive et exigeante bénéficiant d'un label national : le titre de Master en ingénierie.
- Une formation développant des aptitudes personnelles et professionnelles pour acquérir la maîtrise d'un socle de compétences techniques et scientifiques <http://www.reseau-figure.fr>

Validation des études

Elle se fait par contrôle continu et examen final pour la majorité des Grandes Écoles.

Frais de scolarité : Dans les écoles publiques, les droits de scolarité, fixés par l'état sont de 600 euros environ. Dans les écoles privées, le coût peut dépasser 6 000 euros par an.

CHOISIR SA FORMATION

BON À SAVOIR

Pour les concours, des dispositions sont prises pour les candidats résidant hors de France métropolitaine. Exemples :

- Geipi-Polytech (30 écoles d'ingénieur publiques post-bac), procédures particulières mises en place pour les candidats résidant dans les DOM-TOM ou à l'étranger : www.geipi-polytech.org
- Concours Puissance 11 (11 écoles d'ingénieur) : 45 centres d'épreuves en France et à l'étranger : www.concourspuissance11.fr
- Concours Avenir (6 écoles d'ingénieur sur 10 Campus) : 25 centres d'examens répartis en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger : www.concoursavenir.fr

École nationale de l'aviation civile - Toulouse



INTERNATIONAL



- Le diplôme/titre d'ingénieur français est reconnu, depuis 2013, au niveau d'un diplôme de Master in Engineering aux États-Unis par l'American Association of Collegiate Registrars and Admission Officers (AACRAO) : <http://edge.aacrao.org>
- Pour les programmes européens en ingénierie, le label EUR-ACE (Accreditation of European Engineering Programs) est délivré depuis 2007 en France par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) aux formations d'ingénieurs sur des critères de qualité reconnus en Europe (programme ENAEE : European Network for Accreditation of Engineering Education). Ce label facilite la mobilité des étudiants, en particulier dans l'espace européen. Près de 300 formations françaises ont obtenu le label EUR-ACE : www.cti-commission.fr/Le-label-EUR-ACE-le-contexte
- À l'initiative de l'École Centrale, un réseau européen d'écoles d'ingénieur a été créé permettant la formation bi-culturelle par des doubles diplômes d'ingénieur : TIME, Top Industrial Managers for Europe : <https://www.time-association.org>



- Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs - <http://www.cdefi.fr>
- Commission des Titres d'ingénieur - CTI - <http://www.cti-commission.fr> (liste des formations habilitées)
- Conférence des Grandes Écoles (CGE) : <http://www.cge.asso.fr/nos-membres/ecoles/liste-des-ecoles>

Une formation en école de management débouche sur une large palette de professions dans des secteurs d'activités variés : marketing/publicité/communication, audit/conseil/ gestion, management/ressources humaines, banque/finance/assurance, distribution/logistique.

Plusieurs critères objectifs sont à prendre en compte pour juger de la qualité d'une école : la reconnaissance de l'école par l'État, le visa accordé au diplôme, l'appartenance de l'école à la Conférence des Grandes Écoles, la délivrance du grade de Master et l'attribution de certains labels.

À NOTER

Différents statuts pour les écoles de management et leurs diplômes :

- Les écoles reconnues par l'État avec au moins un de leurs diplômes visé par le MENESR.
- Les écoles reconnues par l'État avec aucun diplôme visé par le MENESR.
- Les écoles non reconnues par l'État avec aucun diplôme visé par le MENESR.

Information sur www.cefdg.fr

INTERNATIONAL



- **Les labels** : AACSB, Association for the Advancement of Collegiate Schools of Business.
- AMBA, Association of MBAs, label britannique ;
- EPAS, EFMD Programme Accreditation System, label pour les programmes internationaux ;
- EQUIS, European Quality Improvement System, label européen.
- 3 écoles françaises se placent dans les 12 premières places, selon le classement du Financial Times.
- Accés, Sésame et Team proposent aux élèves des lycées français de l'étranger des sessions de recrutement délocalisées, ainsi que des aménagements pour les oraux d'admission <http://www.aefe.fr/orientation/lenseignement-superieur-en-france/se-porter-candidat>



BON À SAVOIR

Le Bachelor ne correspond pas à la traduction ou au cursus d'une Licence.

La durée du Bachelor est variable : une année (après un bac +2), trois années (niveau L3) ou quatre années (niveau Master 1). Les frais de scolarité peuvent atteindre, selon le BBA et l'établissement, jusqu'à 8500 euros l'année.

Les Bachelors of Business Administrations (BBA) sont le plus souvent délivrés par les écoles de management :

- diplôme professionnalisant,
- intégration d'une école de commerce, sans passer par une classe préparatoire,
- 6 mois minimum à l'étranger dès la première année dans une université ou dans une entreprise,
- possibilité d'intégrer le Master de grandes écoles de commerce après sélection (ex. concours Passerelle, commission pour un Master en IAE),
- prérequis nécessaire : la maîtrise de l'anglais (TOEIC) et d'une ou plusieurs langues étrangères

Sur une offre de plus de 200 Bachelors, certains peuvent être visés par l'État (titre enregistré au RNCP, CEFDG) ou labellisés (ACFCI), mais la plus grande partie sont des diplômes d'établissements.

Bachelor des CCI : label délivré par l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) aux formations proposées dans leurs écoles sanctionnées par un titre ou un diplôme de niveau II. 83 formations en 2016 : <http://www.bachelor-professionnel.cci.fr>

Admission

• Après le baccalauréat

Des concours, accessibles aux lycéens de terminale S, ES et, dans une moindre mesure, L et STMG permettent d'entrer dans des écoles en 3, 4 ou 5 ans. La plupart le font dans le cadre de banques d'épreuves communes à plusieurs établissements :

- Concours Accés : www.concours-acces.com
- Concours Sésame : www.concours-sesame.net
- Concours Pass : www.concours-pass.com
- Concours Team : www.concours-team.net
- Concours Link : www.concours-link.fr
- Concours Ecricome Bachelor : www.ecricome.org
- Concours Atout +3 : www.concours-atout-plus3.com/

Certaines écoles recrutent après le bac sur des concours qui leur sont propres.

• Après une CPGE économique

25 Grandes Écoles en France recrutent prioritairement, sur concours, après une classe prépa économique et commerciale. Parmi ces écoles, on trouve les 3 parisiennes (HEC, Essec et ESCP Europe), mais aussi certaines en province (EM Lyon, Skema et Edhec à Lille, Audencia Nantes...).

- Banque commune d'épreuves (BCE) : la BCE donne accès à 23 écoles de management et 4 écoles associées.

www.concours-bce.com

- Ecricome : permet d'entrer dans 3 grandes écoles de management reconnues parmi les meilleures en Europe : ICN Business School Nancy-Metz, Kegde Business School et Neoma Business School. www.ecricome.org

Certaines écoles organisent leur propre concours de recrutement.

Les IAE

Les 32 écoles universitaires de management proposent à leurs 49 500 étudiants, plus de 30 parcours de Licence, Master et Doctorat en Sciences de Gestion et en Management, aux tarifs de l'université.

Les IAE s'ouvrent à l'international grâce au développement des relations, partenariats et échanges avec plus de 80 pays pour des accords de coopération, des programmes d'échanges d'étudiants (Erasmus, CREPUQ...), des diplômes délocalisés, des doubles diplômes.

L'entrée en IAE se fait via un test d'aptitude national et un entretien de motivation. www.iae-message.fr

Site du réseau des IAE : www.iae-france.fr

IAE de Nice



Validation des études

Elle se fait par contrôle continu et examen final pour la majorité des écoles.

Frais de scolarité : La quasi-totalité des écoles de commerce est privée, d'où des frais de scolarité élevés.

Ils varient de 5000 à 13000 €/an. 3 écoles ont un statut public : Télécom École de management à Évry, l'École de Management de Strasbourg et l'ISCID-CO de Dunkerque.



<http://www.aefe.fr/orientation/outils-et-actions-pour-lorientation/fiches-thematiques>



- www.campusfrance.org/fr → Espace documentaire → Informations sur les établissements → Fiches établissements → écoles de commerce



- Conférence des Grandes Écoles (CGE) : <http://www.cge.asso.fr/nos-membres/ecoles/liste-des-ecoles>

Les Écoles Nationales Vétérinaires



Il existe en France 4 Écoles Nationales Vétérinaires, à Paris (Maisons-Alfort), Lyon, Nantes et Toulouse. Après 2 ans de classe préparatoire scientifique, l'admission en école vétérinaire se fait sur les mêmes types de concours que ceux qui permettent d'accéder aux écoles d'ingénieur en agriculture et en agronomie.

Admission

Il existe différents concours, tous très sélectifs. Le taux de réussite s'établit entre 7 et 20% selon les concours. Le nombre de places ouvertes et leur répartition sont fixés chaque année par le ministère de l'Agriculture (554 en 2016).

Les élèves admis sont répartis entre les 4 écoles en tenant compte de leur classement au concours et du nombre de places offertes. La biologie est la matière clé des concours, suivie de la chimie et du français. On ne peut pas candidater plus de deux fois, tous concours d'admission confondus.

www.concours-agro-veto.net.

• Concours A

- Il est accessible aux élèves issus de classes préparatoires scientifiques en 2 ans (444 places en 2016). Il propose 2 filières :
- Filière BCPST, réservée aux élèves des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (436 places en 2016).
 - Filière A TB ENV réservée aux élèves des classes préparatoires technologie - biologie (8 places en 2016).

• Concours B, ou filière universitaire

Le concours B (44 places en 2016) est ouvert aux étudiants titulaires ou inscrits en 3^e année de Licence (L3) à caractère scientifique, dans les domaines liés aux sciences de la vie.

• Concours C, ou filière technologique

Il est ouvert aux titulaires de certains BTS, BTSa et DUT (56 places en 2016). Ce concours peut être préparé en 1 an dans des classes préparatoires spécifiques post-BTS, BTSa ou DUT.

Organisation des études

La formation dure 5 ans : 4 années de tronc commun et une année d'approfondissement. Spécialisations : chirurgie des animaux de compagnie, production laitière ou pathologie tropicale... Après l'obtention du diplôme de Doctorat vétérinaire, les vétérinaires peuvent se spécialiser en préparant un CEAV (certificat d'études approfondies vétérinaires), un DESV (diplôme d'études spécialisées vétérinaires),

Validation des études

Une thèse d'exercice soutenue dans une UFR de médecine donne droit au titre de docteur vétérinaire (DEV, diplôme d'État de Docteur Vétérinaire).
Frais de scolarité : 2 200 euros par an.

- École Nationale Vétérinaire d'Alfort : <http://www.vet-alfort.fr>
- École Nationale Vétérinaire de Lyon : <http://www.vetagro-sup.fr>
- École Nationale Vétérinaire de Nantes : <http://www.oniris-nantes.fr>
- École Nationale Vétérinaire de Toulouse : <http://www.envt.fr>

Les écoles d'ingénieurs agronomes



Le développement des applications de l'agronomie s'accompagne d'une offre de formation d'ingénieur diversifiée avec des spécialisations propres à chaque école, réparties sur tout le territoire. Ces écoles ont toutes des modes de recrutement sélectif.

Les écoles qui recrutent à Bac +2 : après une prépa (BCPST, MP, PC ou PSI.....), mais aussi après un BTS, BTSa, une L2 ou un DUT

- Concours commun à plusieurs écoles, Banque AgroVeto :
 - AgroCampusOuest, www.agrocampus-ouest.fr
 - AgroParisTech, www.agroparistech.fr
 - AgroSup Dijon, www.agrosupdijon.fr
 - Ensaia, www.ensia.fr
 - Ensaf, www.ensaf.fr
 - Montpellier SupAgro, www.supagro.fr
 - Vet Agrosup, www.vetagro-sup.fr
 - Oniris, www.oniris-nantes.fr
- Sur concours propre à l'école :
 - AgroParisTech, www.agroparistech.fr
 - Bordeaux Sciences Agro, www.agro-bordeaux.fr
- Sur titres :
 - AgroSup Dijon : www.agrosupdijon.fr
 - El Purpan, www.purpan.fr
 - ESA Angers, www.groupe-esa.com
 - Montpellier SupAgro, www.supagro.fr
 - ISA Lille, www.isa-lille.fr
 - ISARA Lyon, www.isara.fr
 - UniLasalle : <http://international.lasalle-beauvais.fr>

Les écoles qui recrutent directement après le bac

• Concours communs :

- Concours FESIC : Unilasalle, <http://international.lasalle-beauvais.fr>
- GEIPI-POLYTECH : AgroSupDijon, www.agrosupdijon.fr
- **Concours propre à l'école** : ISTOM (pas d'épreuves écrites et entretien par skype pour les candidats de l'étranger), www.istom.fr
- **Sur dossier et entretien** :
 - ESA Angers, www.groupe-esa.com
 - ISA Lille, www.isa-lille.fr
 - ISARA Lyon, www.isara.fr
 - AgroCampusOuest, www.agrocampus-ouest.fr
 - El Purpan, www.purpan.fr

Validation des études

Les études sont validées par le titre d'ingénieur et le grade de master. La validation se fait par contrôle continu et examen final.

Frais de scolarité de 1 350 euros à 6 000 euros/an selon le statut de l'école.



Écoles Normales Supérieures (ENS)



École Polytechnique

Les Écoles Normales Supérieures

Il existe quatre Écoles Normales Supérieures (ENS) en France :

- **L'École Normale Supérieure** (ENS Paris), située rue d'Ulm, recrute des élèves dans les disciplines scientifiques, littéraires et en sciences humaines et sociales.
- **L'ENS Paris-Saclay (ex Cachan)** forme les étudiants dans les domaines des sciences fondamentales, de l'ingénieur, humaines et sociales.
- **L'École Normale Supérieure de Lyon** (ENS Lyon) assure la formation pour l'ensemble des humanités et des sciences.
- **L'École Normale Supérieure de Rennes** est dédiée aux formations dans les domaines de l'économie-droit-gestion, des télécommunications, des mathématiques, de la mécanique et des sciences du sport et de l'éducation physique.

Ces écoles dispensent une formation d'excellence par la recherche à des élèves et des étudiants qui se destinent à l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche (concours de l'agrégation et Doctorats). Le diplôme de l'ENS, co-habilité avec les universités, valide les enseignements de Licence et de Master.

- ENS Cachan : <http://www.ens-cachan.fr>
- ENS Lyon : <http://www.ens-lyon.eu>
- ENS Paris : <http://www.ens.fr>
- ENS Rennes : <http://www.ens-rennes.fr>

Admission

La sélection se fait par concours spécifique à chaque école avec un niveau L2. Des admissions sur dossier sont possibles avec un niveau L3/M1.

Organisation des études

La scolarité dure 4 ans. Inscrits en Licence (L3) et en Master (M1 et M2) dans leur discipline, les étudiants suivent en parallèle un complément de formation propre à chaque ENS (enseignements disciplinaires, séminaires, conférences, séjour d'études à l'étranger, stage en entreprise ou en laboratoire de recherche...).

Frais de scolarité

Les élèves de l'ENS, s'ils sont citoyens d'un État membre de l'Union Européenne, acquièrent le statut de fonctionnaire-stagiaire, en contrepartie d'une obligation décennale de servir l'État. Ils bénéficient de quatre années d'études rémunérées (environ 1250 euros net par mois). Les lauréats non-citoyens d'un État membre de l'Union Européenne n'acquièrent pas le statut de fonctionnaire-stagiaire et ne sont pas rémunérés. Ils peuvent bénéficier d'une bourse.

BON À SAVOIR

Agrégation

En Master, les ENS proposent à leurs étudiants une préparation au concours de l'agrégation pour devenir professeur des lycées (durée : 1 an).

L'École Polytechnique (l'X)

L'École Polytechnique

Largement internationalisée, l'École polytechnique associe recherche, enseignement et innovation au meilleur niveau scientifique et technologique. À travers sa gamme complète de formations l'X forme des décideurs à forte culture scientifique pluridisciplinaire en les exposant à la fois au monde de la recherche et à celui de l'entreprise.

Deux de ses programmes de formation (Bachelor, formation post-bac en 3 ans, et Graduate Degree, formation de niveau Master) sont dispensés entièrement en anglais, à destination d'étudiants à forte sensibilité internationale.

L'X est membre fondateur de l'Université Paris-Saclay.

Chiffres clés

- Environ 3000 étudiants dont 30% d'étrangers,
- Plus de 60 nationalités sur le campus,
- 670 enseignants-chercheurs dont 39% d'étrangers,
- 22 laboratoires de recherche, 1350 publications par an,
- 32 accords de double diplôme,
- Centres d'examen dans 15 pays,
- 1500 logements étudiants.



Admission

Soit sur dossier et entretien éventuel, soit sur concours pour le cycle ingénieur polytechnicien, accessible après une classe préparatoire ou une formation universitaire.

Frais de scolarité

Les frais varient en fonction du programme de formation.



• École Polytechnique : <http://www.polytechnique.edu>



Il existe 10 IEP en France : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Paris, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse.

Admission

Sur concours (et parfois étude du dossier : Paris), les procédures et les dates diffèrent selon les IEP.

• Concours commun de 7 IEP de région

(Aix, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Saint-Germain-en-Laye).

Le concours a lieu en mai, il comporte 3 épreuves identiques pour les 7 IEP : épreuve de questions contemporaines/épreuve d'histoire/épreuve de langue vivante. Inscriptions en ligne

<http://www.sciencespo-concourscommuns.fr>

• Concours propre des IEP de :

- Bordeaux : inscription de janvier à mars, concours en avril

<http://www.sciencespobordeaux.fr>

- Grenoble : inscription à partir de janvier, concours en mai

<http://concours.sciencespo-grenoble.fr/1A/>

- Paris : inscription de novembre à janvier, concours en mars

<http://www.sciencespo.fr/admissions/>

• Concours spécifiques pour les filières internationales des IEP de région

- IEP d'Aix en Provence : concours franco-allemand : écrit et oral en avril

http://www.sciencespo-aix.fr/fr_FR/formations_concours_entree.php

- IEP de Lille : Concours franco-allemand, franco-britannique et franco-espagnol épreuves en avril - <http://iep.univ-lille2.fr>

- IEP de Rennes : concours franco-allemand, épreuves fin mars

<http://www.sciencespo-rennes.fr/candidats/fr>

- IEP de Bordeaux : concours pour la filière internationale, épreuves en avril

<http://www.sciencespobordeaux.fr>

• La procédure internationale pour l'admission dans l'un des 7 campus délocalisés de l'IEP de Paris.

Elle est réservée aux élèves préparant, ou titulaires du baccalauréat français obtenu à l'étranger ou d'un diplôme étranger équivalent. Après l'évaluation d'un dossier complet, les meilleurs candidats sont invités à un entretien.

Ces entretiens sont organisés dans plus de 70 villes à travers le monde.

La procédure internationale ne concerne que les formations proposées dans l'un des campus de région.

À NOTER

Les candidats, élèves des lycées de l'AEFE, éligibles aux deux procédures d'admission à l'IEP de Paris, (internationale et par examen) doivent impérativement choisir l'une d'entre elles et ne peuvent en aucun cas présenter les deux voies.

- **La procédure internationale à l'IEP de Rennes**
Admission et sélection sur dossier, pour les étudiants de nationalité étrangère, titulaires du baccalauréat obtenu dans un Lycée Français ou d'un diplôme équivalent au baccalauréat.

Organisation des études

Le diplôme de l'IEP s'obtient en 5 ans et confère le grade de Master. La formation est organisée en 2 cycles d'études :

- 1^{er} cycle de 3 ans : un tronc commun généraliste et pluridisciplinaire qui comporte séjour à l'étranger et stage. À l'IEP de Paris ce 1^{er} cycle s'appelle Collège Universitaire et délivre un *Bachelor*.
- 2nd cycle de 2 ans : 2 années de spécialisation et de professionnalisation dans des domaines variés : carrière publique, communication et culture, droit, expertise et enseignement, management et économie, relations internationales, santé et social.

Frais de scolarité : ils varient de 200 à 10 040 €/an, en fonction des revenus. Les boursiers sont exonérés de frais de scolarité.

BON À SAVOIR

À Toulouse, les bacheliers de l'année ayant obtenu une mention « Très Bien » au baccalauréat peuvent être admis sur dossier (20 places environ)

À Rennes et à Strasbourg, les bacheliers de l'année, inscrits au concours commun, ayant été présents à toutes les épreuves qui obtiennent la mention « Très Bien » au baccalauréat peuvent être admis après les résultats du bac au vu de leur dossier.

Préparer les concours :

- Le CNED : www.cned.fr
- La documentation française : www.ladocumentationfrancaise.fr
- Tremplin IEP : tremplin-etudes-superieures.fr

Les 7 campus délocalisés du Collège Universitaire de Sciences Po Paris, spécialisés par zone géographique : Europe centrale et orientale à Dijon ; Europe et Asie au Havre ; Moyen-Orient et Méditerranée à Menton ; Euro-franco-allemand à Nancy ; Euro-latino-américain à Poitiers ; Europe et Amériques à Reims ; Europe et Afrique à Reims.

INTERNATIONAL



POUR LES 7 IEP DE RÉGION : LES CENTRES DE CONCOURS COMMUNS

Depuis 2016, 5 centres de concours délocalisés sont ouverts : Bangkok, Bogota, Casablanca, Dubaï et Montréal. À chaque centre de concours correspond une zone géographique d'inscription. Les conditions de passage des épreuves, de corrections de celles-ci, de classement des candidats et d'affectation des lauréats sont identiques à celles des candidats qui passent le concours en France.

<http://www.aefe.fr/orientation/outils-et-actions-pour-lorientation/fiches-thematiques>

Les écoles supérieures d'art

Près d'une cinquantaine d'Écoles supérieures d'art publiques délivrent des diplômes nationaux reconnus par l'État. Les écoles privées et les écoles dépendant des Chambres de Commerce et d'Industrie (nommées Écoles consulaires) délivrent des certificats ou des titres, dont certains sont enregistrés au Répertoire National de Certification Professionnelle.

www.rncp.cncp.gouv.fr

L'entrée dans une École supérieure d'art française se fait après le baccalauréat ou l'équivalent par un concours très sélectif qui nécessite le plus souvent une année de préparation dans des classes préparatoires publiques ou privées spécifiques.

Il existe dans le domaine des arts une distinction entre « Arts Appliqués » et « Beaux-Arts » en ce qui concerne les diplômes et les écoles.

Les Écoles Supérieures d'Art et de Design publiques : les diplômes nationaux

45 Écoles Supérieures d'Art et de Design, placées sous les tutelles des Ministères de la Culture et de la Communication, de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, recrutent sur concours propre après le baccalauréat ou l'équivalent et dispensent des formations à la création plastique et visuelle (art contemporain et design). Un accès est possible en 2^e ou 3^e année avec un BTS d'arts appliqués ou une Licence d'Arts plastiques.

Le cursus de 3 ans couvre une spécialisation en art, design et communication visuelle :

- le DNA : le Diplôme National d'Art.

Le cursus de 5 ans structure et concrétise la recherche personnelle ;

- DNSEP : le Diplôme national supérieur d'expression plastique, conférant le grade de Master.

Les Écoles Nationales Supérieures d'Art : les diplômes d'établissements

Certains de leurs diplômes confèrent le grade de Master en Arts Appliqués, Arts Plastiques, Arts visuels, conception/création, design textile, design industriel, photographie :

- l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) - Paris
- l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts (ENSBA) - Paris
- l'École Nationale Supérieure de la Création Industrielle (ENSCI-Les Ateliers) - Paris
- l'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) - Arles
- le Fresnoy - Studio National des arts contemporains - Tourcoing

Deux écoles proposent un cursus de 2 à 4 ans en cinéma et théâtre après un baccalauréat + 2 années :

- l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) - Lyon
- la Fémis - École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (ENSMIS) - Paris



BON À SAVOIR

Les Écoles de musique, danse et spectacle vivant – Les études au Conservatoire

Les établissements d'enseignement artistique – danse, musique, art dramatique, mime et cirque – sélectionnent sur dossier et audition. Pour la musique et la danse, il faut déjà avoir suivi des cours au conservatoire. Les Écoles supérieures d'art dramatique n'admettent pas de débutant. Les cursus musicaux dispensés par les Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse (CNSMD) de Paris et de Lyon s'inscrivent dans le schéma européen LMD :

- le Conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon : www.cnsmd-lyon.fr
- le Conservatoire national supérieur musique et danse de Paris : www.cnsmdp.fr
- 36 Conservatoires à rayonnement communal, départemental et régional (CRC-CRD-CRR), en musique, danse et théâtre, délivrent des formations sur 3 cycles.
- Association Européenne des Conservatoires [AEC] : www.aec-music.eu
- Fédération Française de l'Enseignement Musical [FFEM] : www.ffemnet.com

Les Écoles Nationales Supérieures d'Arts Appliqués publiques ESAA

Les ESAA proposent des diplômes nationaux dans des domaines très spécifiques, sur des cursus de 2 à 5 ans, pour une insertion professionnelle dans les métiers de la conception en design : graphique (des médias et du multimédia), d'espace (architecture intérieure, cadre de vie, scénographie), de mode, textiles et environnement, de produits et de services et des métiers d'art (du textile, du bijou, du livre, du verre, de la céramique...):

- École Supérieure d'Arts et Industries Graphiques (ESAIG) Estienne - Paris
- École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (ENSAAMA) Olivier de Serres - Paris
- École Supérieure d'Arts Appliqués (ESAA) Boule - Paris
- École Supérieure d'Arts Appliqués (ESAA) Duperré - Paris
- École Supérieure des Arts Appliqués et du Textile (ESAAT) - Roubaix
- Lycée de la communication Alain Colas - Nevers
- Lycée La Martinière Diderot - Lyon



Les diplômes des Arts Appliqués et des métiers d'art

- Le **BTS** : le Brevet de Technicien Supérieur est une formation en 2 ans en Communication visuelle, Design de communication - espace et volume, Design de produits, Design d'espace, Design de mode...
- Le **DMA** : le Diplôme des métiers d'Art, formation en 2 ans. Il permet une insertion professionnelle dans l'artisanat d'art : décor architectural, habitat, textiles et céramiques, arts graphiques, art des bijoux, cinéma d'animation, costumier du spectacle, régie du spectacle, lutherie.
- le **DSAA** : le Diplôme supérieur d'arts appliqués est certifié au niveau bac+5 et prépare aux métiers d'architecte d'intérieur, designer graphique, industriel, styliste de mode, illustrateur,...

<http://designetartsappliques.fr>



*La Mise à Niveau en Arts Appliqués (MANAA) est une année d'étude indispensable à tout bachelier non titulaire d'un bac Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A) pour pouvoir accéder au BTS d'arts appliqués ou à un Diplôme des Métiers d'Art (DMA).
Au sein de 41 établissements publics (scolarité gratuite), 54 MANAA sont proposées; il est également possible d'effectuer une MANAA dans des établissements privés sous contrat (compter environ 1800 euros par an). Pour les lycéens du réseau AEFÉ, des aménagements pour les épreuves de sélection peuvent être mis en place (prendre contact avec les établissements).
Procédure obligatoire en ligne Admission Post Bac (APB) : www.admission-postbac.fr*

aefe <http://www.aefe.fr/orientation/outils-et-actions-pour-lorientation/fiches-thematiques>

CAMPUS FRANCE
compufrance.org

- www.campusfrance.org/fr → Espace documentaire → Informations sur les établissements → Fiches établissements → Écoles d'art
- www.campusfrance.org/fr → Espace documentaire → Offre de formation → Fiches diplômes → Les diplômes d'Art et de Culture

Les écoles d'architecture



Centre Pompidou - Metz

20 Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), placées sous la tutelle conjointe des ministères de la Culture et de la Communication, de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, délivrent des diplômes nationaux.

Deux autres établissements sont habilités à délivrer des diplômes reconnus équivalents :

- l'École Spéciale d'Architecture (ESA), établissement privé ;
- l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg, établissement public.

Admission

Être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent toutes filières confondues et avoir une motivation affirmée. La sélection se fait sur dossier et/ou test et/ou entretien. Les modes de sélection étant différents d'une école d'architecture à l'autre, il est vivement conseillé aux candidats de faire une demande d'admission dans plusieurs écoles d'architecture.

Procédure en ligne Admission Post Bac (APB) : www.admission-postbac.fr

Organisation des études

Les études d'architecture s'inscrivent dans le schéma européen du LMD (Licence, Master, Doctorat) :

- un 1^{er} cycle d'études d'une durée de 3 ans conduit au Diplôme d'Études En Architecture (DEEA) conférant le grade de Licence ;
- un 2^e cycle d'études d'une durée de 2 ans conduit au Diplôme d'État d'Architecte (DEA) conférant le grade de Master.

- L'acquisition du HMONP (Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre), seul titre autorisant l'architecte à déposer un permis de construire en France, requiert une sixième année d'études et de stage.
- Certaines écoles proposent un double cursus architecte-ingénieur en partenariat avec des écoles d'ingénieur pour l'obtention du Diplôme d'État d'Architecte et du titre d'ingénieur selon des parcours spécifiques.

À NOTER

Les modalités d'admission sont aménagées pour les élèves des établissements français de l'étranger : pas d'épreuves écrites, possibilité d'entretien par Skype ou visioconférence.



Les écoles spécialisées



Les écoles et instituts spécialisés proposent des formations dans différents domaines professionnels.

Certaines écoles ont leur formation accréditée par un organisme, l'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles permettant d'obtenir une certification professionnelle (RNCP) reconnue par l'État. Les écoles et instituts peuvent aussi délivrer un certificat à l'issue de la formation dans des domaines professionnels qui ne sont pas toujours couverts par l'université dans les services, la culture, les arts, la coiffure, les cosmétiques, l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, ...
Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : www.rncp.cncp.gouv.fr

Des écoles et instituts visés par l'État préparent à un Diplôme d'État, en 2 à 5 années d'études supérieures, en particulier dans le domaine paramédical et social. Les frais de scolarité sont variables, de 184 €/an pour les écoles publiques jusqu'à 6 000 €/an pour les privées.



Les BTS et les DUT



à suivre

- **À l'université :**
 - les Licences professionnelles (1 an) pour approfondir sa formation ou acquérir une spécialité avec un objectif d'insertion professionnelle à court terme. L'accès se fait sur dossier.
 - Les Licences générales accessibles avec un très bon dossier, l'objectif est la poursuite d'études en Master.
- **En école d'ingénieur,** l'admission se fait par concours et les écoles réservent un quota de places aux titulaires de DUT et BTS. On peut également préparer ces concours en passant par une prépa ATS.
- **En école de management :** les écoles ont mis en place des admissions parallèles à bac + 2. Le nombre de places ouvertes est variable selon les écoles.
- **Classe préparatoire adaptation technicien supérieur (prépa ATS).** les ATS sont des prépas scientifiques ou économiques en 1 an réservées aux titulaires d'un BTS, BTSa ou DUT pour intégrer selon le cas une école d'ingénieur, d'agronomie, une école vétérinaire ou une école de management. ●

Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) s'obtiennent en 2 ans sanctionnent une formation professionnelle dans un domaine précis et permettent une insertion professionnelle rapide en tant que technicien supérieur mais également de poursuivre des études.

Organisation des études

Organisées en 4 semestres, les études se répartissent en enseignements généraux, enseignements professionnels, TP, TD et stages (10 à 16 semaines sur les 2 ans). Ces stages peuvent être effectués à l'étranger. 35 à 40h de cours hebdomadaires, du travail personnel, un rythme soutenu et un encadrement proche.

Le BTS et le DUT permettent de valider 120 ECTS.

Admission

Procédure en ligne « admission post bac ». L'admission en BTS et DUT est sélective. Elle se fait sur dossier : bulletins scolaires de 1^{ère} et terminale, appréciation des enseignants, lettre de motivation.

www.admissionpostbac.fr



www.campusfrance.org/fr → Choisir sa formation → Licence
www.campusfrance.org → Espace documentaire → Offre de formations → Fiches Diplômes → DUT/BTS/BTSA



DUT - DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Le DUT se prépare dans un IUT (Institut Universitaire de Technologie), établissement rattaché à une université, les promotions sont le plus souvent de 120 étudiants environ mais peuvent aller jusqu'à 250. 25 spécialités (options comprises) sont proposées dans les domaines tertiaires et industriels. Le diplôme est délivré sur la base du contrôle continu des connaissances.

Compétences professionnelles et culture générale solides, le DUT vise la polyvalence : 88% des étudiants poursuivent des études après le DUT.

<http://www.iut.fr>

DUT/BTS : QUELLE DIFFÉRENCE ?

	DUT	BTS/BTSA
Où ?	A l'université	En lycée ou école publics et privés
Combien ?	Jusqu'à 250 étudiants par promo	30 élèves par classe
Qui ?	65% ont un bac général 30% ont un bac technologique 3% ont un bac professionnel	18% ont un bac général 25% ont un bac technologique 29% ont un bac professionnel
Quoi ?	25 spécialités en Production et Services	88 spécialités en Arts plastiques, Industrie, Production, Tertiaire, Agriculture et Agroalimentaire
Comment ?	Contrôle en cours de formation	Examen final et contrôle en cours de formation
Et après ?	88% des diplômés poursuivent leurs études	53% des diplômés poursuivent leurs études

Source DGESIP/MESR, 2014

INTERNATIONAL



Trois lycées proposent, hors de France, des BTS À Monaco

- Le lycée Albert 1^{er} : BTS Assistant de manager et Comptabilité et gestion des organisations
- Le lycée technique et hôtelier : BTS Hôtellerie - Restauration À l'île Maurice
- Le lycée La Bourdonnais : BTS Assistant de gestion PME PMI - BTS Management des unités commerciales - BTS Services informatiques aux organisations - <http://www.lyceelabourdonnais.org>

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION EN FRANCE

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ
<http://competitivite.gouv.fr>

COMMUNAUTÉS D'UNIVERSITÉS ET D'ÉTABLISSEMENTS - COMUE ET ASSOCIATIONS
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>
 >Enseignement supérieur>Établissements
 >Établissements d'enseignement supérieur et de recherche

INITIATIVES D'EXCELLENCE (IDEX)

INVESTISSEMENTS D'AVENIR EN OUTRE-MER

LABORATOIRES D'EXCELLENCE (Labex)

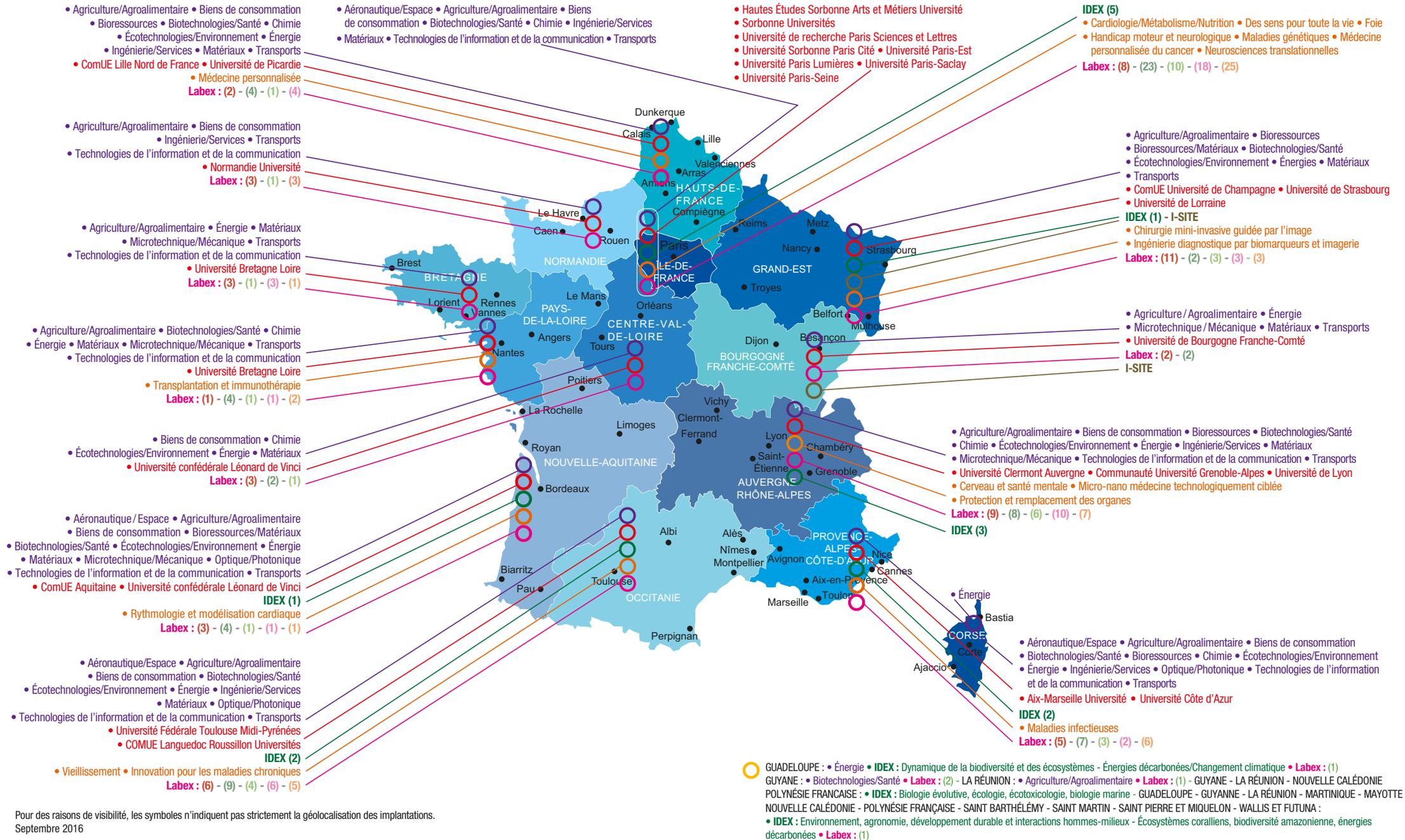
- Sciences de la matière et de l'énergie
- Sciences de la vie et de la santé
- Sciences du système terre-écologie-environnement
- Sciences du numérique et mathématiques
- Sciences humaines et sociales

INSTITUTS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES (IHU)

INITIATIVES-SCIENCE - INNOVATION - TERRITOIRES - ÉCONOMIE I-SITE



<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/Stratégie/Stratégie transversale/Investissements d'Avenir>



L'enseignement supérieur français est marqué par la pluralité des cursus possibles.

Accès sélectif ou non sélectif, sur titre, sur dossier, sur concours ou entretien : autant de possibilités que de formations.

La richesse et la diversité de l'enseignement supérieur français offrent ainsi le choix d'une formation adaptée à tous les parcours et à tous les besoins.

S'INFORMER

Définir son projet d'études permet de choisir le cursus et le type d'établissement d'enseignement supérieur adaptés.

Une réelle cohérence de niveau et de contenu avec le parcours antérieur augmente les chances de réussite.

Choisir nécessite d'avoir accès à une information complète et personnalisée.

Agence Campus France

Pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, offre un dispositif complet d'information pour choisir et préparer des études en France.

www.campusfrance.org > Trouvez votre formation

Le catalogue LMD, un moteur de recherche performant qui permet de choisir sa formation quel que soit le niveau préparé Licence, Master et Doctorat. Y sont liées des informations synthétiques qui viennent compléter l'information. **Des recherches spécifiques sont proposées pour les programmes enseignés en anglais, les études d'art, les programmes courts et les séjours culturels et linguistiques.**

www.campusfrance.org > Financez vos études

le moteur de recherche CampusBourses

Campus France a développé un moteur de recherche bilingue français/anglais qui présente près de 700 programmes de bourses nationaux et internationaux. Ce moteur de recherche est complété par une description détaillée de chaque financement.

www.campusfrance.org > Vivre en France

Le site présente toutes les informations pratiques liées à chaque étape de la mise en place de votre projet d'études : modalités d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, visas, vie quotidienne en France, accueil, logement, etc.

Pour compléter l'information des catalogues en ligne, sont proposées en téléchargement des fiches documentaires qui offrent une information immédiate pendant la navigation.

L'information sur les établissements

Fiches établissements : présentation synthétique de l'établissement, filières, points forts, internationalisation.

Fiches Accueil : présentation des prestations d'accueil mises en place pour les étudiants.

L'information sur les filières

Fiches Domaines : présentation de l'organisation des études dans un domaine disciplinaire

Fiches Diplômes : présentation de diplômes spécifiques : BTS, IUT, Licence professionnelle, Ingénieur, Architecture, Diplômes d'art...

Fiches Recherche : présentation de l'actualité de la recherche par discipline et des Écoles Doctorales et laboratoires concernés : Agromonie, Biologie, Biotechnologies, Mathématiques, Nanotechnologies, Énergies renouvelables, Sociologie...

Tous ces documents sont accessibles et téléchargeables sur le site via l'espace documentaire ou via une recherche par mot-clé

www.campusfrance.org → Espace documentaire



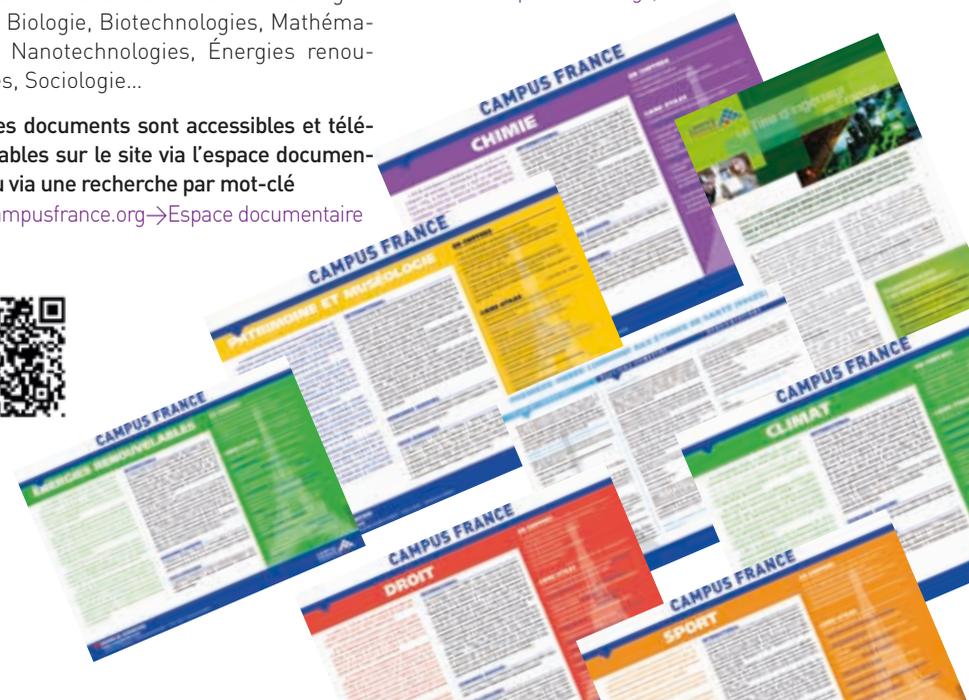
Les Espaces Campus France : Plus de 200 bureaux Campus France dans plus de 120 pays pour un accompagnement personnalisé

Les responsables des Espaces Campus France répondent à toutes les questions des étudiants intéressés par l'offre de formation française, de la recherche d'information jusqu'à la pré-inscription. Ils peuvent apporter une aide concrète et personnalisée : analyse du projet d'études et aide au choix pour une formation adaptée, constitution du dossier de candidature et suivi auprès des établissements jusqu'à la réponse d'admission.

Ils sont des interlocuteurs incontournables dans les 36 pays soumis à la procédure en ligne obligatoire préconsulaire « Études en France ».

Tous les Espaces :

www.campusfrance.org → Près de chez vous



À NOTER

Tous les catalogues Campus France sont maintenant accessibles sur tablettes et smartphones.





L'**AEFE**, Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, a mis en place un dispositif d'orientation pour les élèves français et étrangers du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Depuis sa création en 2007, le Service Orientation et Enseignement Supérieur (SOES) renforce son action auprès des 495 établissements d'enseignement français implantés dans les 137 pays du réseau. Il apporte une aide concrète auprès des personnes ressources en information et orientation, des chefs d'établissement, des équipes éducatives et des élèves.

Accompagnement et conseil

Le SOES est constitué de praticiens de l'information et de l'orientation, experts de la mobilité et des procédures d'orientation et d'affectation des élèves, et ce en collaboration avec les académies en France. Les conseillers en orientation et enseignement supérieur contribuent à une meilleure information sur l'offre d'enseignement supérieur français tout en tenant compte des problématiques de chaque pays. Ils peuvent également conseiller les élèves et les familles au cours d'entretiens individuels.

Formation et mobilisation

Le SOES assure la formation des équipes éducatives (professeurs ou Conseiller Principal d'Éducation) et en particulier des personnels ressource en information et orientation, les PRIO.

Actuellement, 334 PRIO, véritables relais ou référents au sein des établissements, travaillent avec l'équipe éducative mobilisée pour les élèves et leurs familles dans l'élaboration du projet d'études et la préparation au séjour d'études.

Le SOES accorde également une attention particulière à l'équipement et à l'aménagement de l'espace dédié à l'orientation au sein des CCC.



Suivi des candidatures des futurs bacheliers vers l'enseignement supérieur français « Admission Postbac »

Le SOES assiste les établissements et les élèves sur ce portail durant tout le processus de choix et d'affectation. Les candidats peuvent entrer directement en relation avec un conseiller du SOES via l'onglet « contact » de leur dossier APB. Plus de 2 600 requêtes ont été traitées en 2016.

Pilotage du programme de bourses Excellence-Major

Le SOES assure le bon fonctionnement de ce dispositif dédié à la promotion de l'enseignement supérieur français. En relation avec les établissements et les postes diplomatiques, il traite les dossiers de candidature des bacheliers étrangers souhaitant poursuivre leurs études supérieures en France et organise la commission annuelle de sélection. Les boursiers bénéficient d'un suivi et de conseils personnalisés pour leurs études. Chaque rentrée scolaire, des réunions d'accueil à Paris et en région sont organisées pour les nouveaux lauréats. <http://www.aefe.fr->aefe->dispositif Excellence-Major>

Élaboration de ressources documentaires

Le SOES met à la disposition des équipes éducatives, des élèves et de leurs familles des ressources adaptées aux besoins spécifiques et aux projets de mobilité des familles, quels que soient leur pays d'origine et leur destination.

Une rubrique est dédiée à l'orientation sur le site www.aefe.fr

Elle propose des actualités sur l'orientation, des articles sur les doubles diplômes, la mobilité internationale ainsi que des ressources pour les équipes éducatives, les élèves et leurs familles (circulaires, textes officiels, fiches-ressources ou d'information...).

<http://www.aefe.fr/construire-son-parcours>

En partenariat avec l'ONISEP, l'AEFE propose

- **Un service de réponses** aux questions sur les métiers et les poursuites d'études en France par mail, tchat ou téléphone. Ce service est gratuit, personnalisé et adapté aux élèves du réseau. <http://www.monorientationligne.fr>
- **Un abonnement à une bibliothèque de ressources en ligne** sur les formations et les métiers (Bibliosiep) que chaque établissement peut souscrire.
- **Un espace numérique de travail : FOLIOS** Cet outil numérique de l'ONISEP est conçu pour accompagner le parcours scolaire des élèves. Il permet à chacun de constituer un portfolio de compétences durant toute la scolarité du secondaire. Pour les professeurs, FOLIOS concentre l'ensemble des activités de classe dédiées aux quatre parcours de la réforme du Collège.



S'INSCRIRE



S'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en France

L'inscription s'effectue en 3 étapes :

- **Obtention de l'attestation d'admission ou pré-inscription dans l'établissement supérieur choisi**, nécessaire pour demander le visa d'entrée sur le territoire français pour les étudiants non ressortissants de l'Union Européenne.
- **Inscription administrative** qui valide l'admission.
- **Inscription pédagogique** : sur convocation, suite à l'inscription administrative, elle finalise l'admission (choix des horaires des cours obligatoires, choix des options, modalités d'examen).

En cas de difficulté ou pour toute question relative à leur inscription, les élèves du réseau des établissements français à l'étranger peuvent contacter le Service Orientation et Enseignement Supérieur de l'AEFE via le portail national Admission Post Bac.

BON À SAVOIR

L'Orientation active :

ce dispositif, mis en place par les universités, offre une information générale, un **conseil personnalisé** et un accompagnement aux futurs bacheliers. Dès l'inscription sur le portail admission-postbac, le futur étudiant pourra recevoir un avis sur la pertinence de son projet et son parcours avec la filière demandée. L'accès à ce dispositif devrait s'étendre à la classe de Première

La procédure en ligne Admission Post Bac (APB) : inscription et conseils : www.admission-postbac.fr

La demande d'admission dans un établissement supérieur français est regroupée sous un **dispositif d'inscription en ligne, obligatoire**.

- **Plus de 12 000 formations sont recensées** sur le portail Admission Post Bac : Licences, BTS, DUT, mises à niveau, CPGE, 1^{ère} année commune aux études de santé (PACES), formations d'ingénieurs, écoles d'architecture,...
 - **Calendrier : du 20 janvier au 20 mars**, les futurs titulaires du baccalauréat de l'année en cours et les titulaires du baccalauréat pour le calendrier de rythme sud ont accès à cette procédure.
- Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur le portail APB, le candidat doit s'adresser à l'établissement.**



<http://www.aefe.fr/orientation/lenseignement-superieur-en-france/se-porter-candidat>

3 étapes importantes à suivre pour tout candidat titulaire du baccalauréat :

- Sélection et confirmation des candidatures.
- Acceptation d'une proposition d'admission selon les instructions données par APB.
- Inscription administrative dans l'établissement qui valide l'admission.

De fin juin à mi-septembre, une procédure complémentaire est mise en place pour les élèves n'ayant pas obtenu de proposition d'admission.

ATTENTION

Certains établissements peuvent mettre en place parallèlement des modalités d'admission spécifiques (dossier, envoi d'un dossier papier, entretien, test,...). Dans tous les cas, il est nécessaire de contacter les établissements choisis pour vérifier leurs modalités de demande d'admission.

Utilisez l'onglet «en savoir plus» au niveau de la formation.

Préférer les études en région



Lille



Le Havre

La présence d'établissements d'enseignement supérieur, universités, écoles d'ingénieur, écoles de commerce, écoles d'art, sur tout le territoire est une des spécificités de la tradition française qui permet ainsi à chaque région d'offrir la même qualité et diversité de formations et de diplômes. Cette particularité française, qui concerne également la recherche, s'affirme encore au travers des réformes récentes de mutualisation des acteurs qui permet à chaque région de proposer des pôles d'excellence, condition d'un positionnement international.

Plus de la moitié des étudiants étrangers choisissent d'étudier en régions et bénéficient ainsi d'une meilleure qualité de vie et d'un confort qui favorise la réussite des études.

Cette couverture du territoire s'applique aussi à la culture et aux loisirs, en sont la preuve les manifestations, musées, expositions et événements culturels qui animent les villes de province et y sont souvent plus accessibles qu'à Paris.

BON À SAVOIR

Handi-U le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au service des étudiants en situation de Handicap : <http://www.handi-u.fr>

Plusieurs actions et dispositifs sont en place :

- **Mission Crous Handicap : Accessibilité, accueil et accompagnement**
Un étudiant en situation de handicap peut contacter le référent Handicap du Crous de la ville d'études. Il est chargé de soutenir le projet d'études de l'étudiant handicapé en relation avec les établissements d'enseignement supérieur, les cités universitaires et les restaurants universitaires.
- **Insertion professionnelle : Universités et Pôles Handicap**
Le Pôle Handicap, en lien avec le SUIO, organise une action spécifique pour les étudiants handicapés, action tenant compte du caractère singulier de ceux-ci et de leurs difficultés spécifiques
- **Une carte de tous les établissements publics** d'enseignement supérieur répertorie l'avancement des installations pour l'accès aux salles de cours ou aux amphithéâtres.
- **Un guide pratique pour les établissements** d'enseignement supérieur et l'accueil d'une personne en situation de handicap : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid33411/le-handicap-tous-concernes.html>

Le coût des formations



Marseille

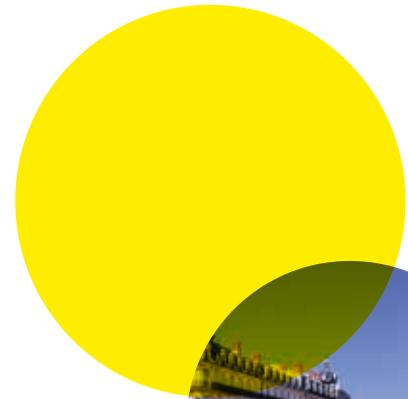
En France, dans les établissements publics, l'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant (de 10000 à 14000 euros par an) et fixe les droits de scolarité annuels. Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde, tout en garantissant la qualité des diplômes délivrés.

Droits d'inscription dans les établissements publics français d'enseignement supérieur 2016-2017 :

184 euros pour les étudiants en Licence,
256 euros pour les étudiants en Master,
391 euros pour les étudiants en Doctorat,
610 euros pour les étudiants en écoles d'ingénieur.

À ces prix s'ajoutent la cotisation au régime étudiant de la Sécurité Sociale obligatoire pour les étudiants de 20 à 28 ans : 215 euros, ainsi que la médecine préventive obligatoire (5,10 euros). Peuvent s'ajouter des frais supplémentaires pour des prestations spécifiques ou pour certains programmes.

Le coût des inscriptions dans les établissements privés, notamment les écoles de commerce, est plus élevé, les frais de scolarité peuvent varier de 1500 à 15000 euros par an.



Montpellier



Nantes

La demande de visa

Le visa national long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) « étudiant » (→3 mois)

Le visa long séjour valant titre de séjour est accordé aux étudiants étrangers désirant poursuivre leur scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur pour une durée supérieure à 3 mois. Ce visa dispense de souscrire une demande de carte de séjour auprès de la préfecture.

Ce visa vaut titre de séjour pendant toute la durée de sa validité, dès lors qu'il a été attesté par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

Il faut, dès l'arrivée en France, adresser à l'OFII par lettre recommandée avec accusé de réception :

- le formulaire de demande d'attestation OFII, remis et visé par l'autorité ayant délivré le visa ;
- la copie des pages du passeport où figurent les informations, l'identité du titulaire et le cachet attestant de l'entrée en France ou dans l'Espace Schengen.

Pour les étudiants non ressortissants de l'Union Européenne, l'obtention du visa est nécessaire.

Les demandes de visa se font auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France du lieu de résidence. La demande doit se faire dès la réception de l'attestation d'admission. Il est conseillé de se renseigner sur les pièces à fournir dès la demande d'inscription.

Conditions requises

- Attestation d'admission dans un établissement supérieur.
- Vérification du dossier académique.
- Attestation du financement du séjour d'études
- Représentants légaux pour les mineurs.
- Couverture sociale et assurances (étudiant -18 ans).

BON À SAVOIR

Les titulaires du baccalauréat français obtenu à l'étranger bénéficient de conditions aménagées pour la procédure Campus France préconsulaire : délai de validation, exonération des frais de dossier, exemption de l'entretien préalable...

Dès réception de ces documents, la direction territoriale de l'OFII adresse par lettre simple une attestation de réception du formulaire à l'adresse indiquée par le demandeur et le convoque, selon les cas, à une visite médicale si elle n'a pas été passée dans le pays d'origine ou à une visite d'accueil. <http://www.ofii.fr>

Dans 36 pays, les Espaces Campus France animent un dispositif pré-consulaire en ligne, passage obligé d'un projet d'études en France, qui intègre la procédure de demande de visa à la demande d'inscription dans un établissement d'enseignement français. Cette procédure est associée au dispositif APB. La demande d'inscription doit être enregistrée dans les 2 dispositifs.

www.campusfrance.org
Préparer son séjour > s'inscrire

Dès l'avis d'admission reçu dans le cadre de la procédure APB, la validation de cette admission sur la procédure Campus France déclenche la demande de visa. Dans tous les cas, il faut contacter l'Espace du pays de résidence (sites et adresses sur campusfrance.org) Près de chez vous qui vous guidera et vous accompagnera pour ces procédures.

BON À SAVOIR

Les guichets d'accueil

De plus en plus de villes organisent en partenariat avec les organismes concernés des guichets uniques d'accueil qui concentrent les services afin de permettre à l'étudiant d'obtenir des informations et de faire ses démarches administratives dans un même lieu (visa, logement, banque, assurance).

À Paris, la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) anime la plateforme « Paris accueille les étudiants du monde » de mi-septembre à mi-novembre, du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Partenaires présents : Préfecture de Police de Paris, OFII, CAF, mutuelles étudiantes, DIRECCTE (droit du travail), RATP (transports) Campus France

• www.ciup.fr/access - Email : www.ciup.fr/adei/ - Tél. +33 (0)1 76 21 27 72

• Information sur l'ensemble de ces dispositifs : www.campusfrance.org → Vivre en France → les services d'accueil dans votre ville

Tableaux des procédures d'inscription en 1^{ère} année dans les établissements d'enseignement supérieur français

Ressortissant de l'UE – Bac français ou européen Pas de demande de visa – Pas de procédure Campus France préconsulaire	
Niveau demandé en France	Licence 1, PACES, DUT, DEUST, BTS, CPGE...
Type d'établissement demandé	Universités, IUT, Lycées, Écoles, ...
Procédure d'inscription	APB en ligne - www.admission-postbac.fr Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur le portail APB, le candidat doit s'adresser à l'établissement de façon à s'informer sur la procédure à suivre.
Dates de constitution des dossiers	Procédure en ligne APB des dossiers du 20 janvier au 20 mars .
Dates limites de confirmation	Dossier APB : confirmation par l'étudiant du dossier en ligne début avril. En cas de demande de dossier papier par l'établissement, prévoir le délai d'acheminement, au plus tard une semaine après la date de clôture des vœux.
Où se renseigner ?	Site de l'AEFE : www.aefe.fr Site Campus France : www.campusfrance.org

Non ressortissant de l'UE - Bac français Demande de visa pour études		
	Procédure Campus France préconsulaire obligatoire en ligne Liste des pays concernés www.campusfrance.org >Préparer son séjour>S'inscrire	Sans procédure Campus France préconsulaire obligatoire en ligne
Niveau demandé en France	Licence 1, PACES, DUT, DEUST, BTS, CPGE...	Licence 1, PACES, DUT, DEUST, BTS, CPGE...
Type d'établissement demandé	Universités, Lycées, Écoles...	Universités, Lycées, Écoles...
Procédure d'inscription	APB en ligne - www.admission-postbac.fr Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur le portail APB, le candidat doit s'adresser à l'établissement de façon à s'informer sur la procédure à suivre.	APB en ligne - www.admission-postbac.fr Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur le portail APB, le candidat doit s'adresser à l'établissement de façon à s'informer sur la procédure à suivre.
Dates de constitution des dossiers	Procédure en ligne APB des dossiers du 20 janvier au 20 mars .	Procédure en ligne APB des dossiers du 20 janvier au 20 mars .
Date limite de confirmation des dossiers	Dossier APB : confirmation par l'étudiant du dossier en ligne avant le 1^{er} avril .	Dossier APB : confirmation par l'étudiant du dossier en ligne début avril. En cas de demande de dossier papier par l'établissement, prévoir le délai d'acheminement, au plus tard une semaine après la date de clôture des vœux.
Procédure pré-consulaire obligatoire en ligne	Dossier Campus France en ligne obligatoire à valider à l'identique de la demande APB. Dans tous les cas, contacter l'Espace de votre pays (sites et adresses sur www.campusfrance.org)>Près de chez vous) Dès l'avis d'admission reçu par la procédure APB, la validation de cette admission sur la procédure Campus France déclenche la demande de visa.	Se rapprocher des autorités consulaires pour effectuer la demande de visa.

Les étudiants peuvent bénéficier de nombreuses possibilités de financement : bourses, allocations, aides à la mobilité, mais aussi prêts bancaires qui peuvent contribuer à financer leurs études. Campus France, l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, gère l'ensemble des programmes de bourses pour les étudiants étrangers.



FINANCER SES ÉTUDES

Les bourses Excellence-Major

Ces bourses d'études post-baccalauréat, mises en œuvre conjointement par le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI) et l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), sont attribuées aux meilleurs élèves non français issus des lycées à programme français de l'étranger, titulaires d'un bac avec mention TB ou B qui souhaitent poursuivre des études supérieures en France. La demande de bourse s'effectue durant l'année de terminale via le proviseur de l'établissement.



La bourse est attribuée pour un cursus d'études de 5 années, à compter du 1^{er} septembre de l'année d'obtention du baccalauréat, suivant 3 taux de prestation :

- la bourse Excellence - Major de rentrée, d'un montant forfaitaire de 500 €, versée en une seule fois, lors de chaque rentrée universitaire ;
- la bourse Excellence - Major de taux 1 d'un montant de 222 €/mois ;
- la bourse Excellence - Major de taux 2 d'un montant de 685 €/mois.

À cette allocation viennent s'ajouter des prestations annexes selon le taux attribué (mutuelle, prise en charge des frais de scolarité à hauteur de 5000€).

Versées chaque mois, ces allocations sont destinées à couvrir une partie des frais de vie de l'étudiant. Le boursier Excellence - Major est « boursier du gouvernement français », il a obligation d'informer l'AEFE sur le déroulement de ses études et ses résultats. Il est accompagné et conseillé par l'AEFE aussi bien dans ses démarches administratives que dans son projet d'études.



L'Agence Campus France a en charge la gestion du programme des bourses excellence-major : versement des bourses, suivi académique.



<http://www.aefe.fr/aefe/operateur-du-ministere-des-affaires-etrangeres-et-du-developpement-international/dispositif>



LES CHIFFRES

- Un budget annuel de 6,3 millions d'euros pour accompagner plus de 800 bousiers.
- Une sélection annuelle de 200 lauréats.
- Plus de 80 nationalités représentées dont 20% d'étudiants issus du Maroc, 26% des Amériques et des Caraïbes, 16% d'Europe et 12% d'Afrique.
- En 2016, 28% des boursiers sont inscrits en CPGE, 28% à l'université (dont 8,4% en PACES), 20% en écoles d'ingénieur et 15% à Sciences Po.

Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux



Ces bourses, allouées par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sont attribuées aux étudiants français et européens inscrits dans les établissements français dès la 1^{ère} année d'études supérieures. Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), attribuent les bourses aux étudiants suivant 3 critères : les revenus du foyer fiscal, le nombre d'enfants à charge du foyer et l'éloignement du lieu d'études. La demande de bourse, se fait **pendant l'année de terminale**.

Les bourses sont attribuées suivant un barème de 9 échelons. Les versements sont répartis sur l'année universitaire en 10 mensualités. Une demande de logement peut également être faite.

<http://www.etudiant.gouv.fr> → vos aides financières

À NOTER

Pour ouvrir un dossier social étudiant (DSE) les élèves scolarisés à l'étranger doivent renseigner la page « critères sociaux » de leur dossier APB. Les élèves reçoivent automatiquement les identifiants nécessaires à la création de leur DSE.

BON À SAVOIR

- Depuis 2006, la fondation Francis Bouygues et l'AEFE ont mis en place la bourse Francis Bouygues, d'un montant de 1 500 à 8 000 euros, pour une durée de 3 à 6 années, destinée aux futurs bacheliers (mention TB ou B au baccalauréat). La sélection des candidats est assurée par la Fondation et les candidatures supervisées par les proviseurs des établissements. Chaque boursier est parrainé par un collaborateur du groupe dont le domaine de compétence est proche de celui de l'étudiant.
<http://www.fondationfrancisbouygues.com>
- Des bourses d'études, prêts étudiants, aides à la mobilité internationale peuvent être attribués aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur par le département ou la région d'études. Les collectivités territoriales pouvant être sollicitées sont les Conseils généraux et les Conseils régionaux.
Le Portail étudiant :
<http://www.etudiant.gouv.fr>
Pour Paris et la région parisienne :
<http://www.iledefrance.fr> et
<http://www.etudiantdeparis.fr>

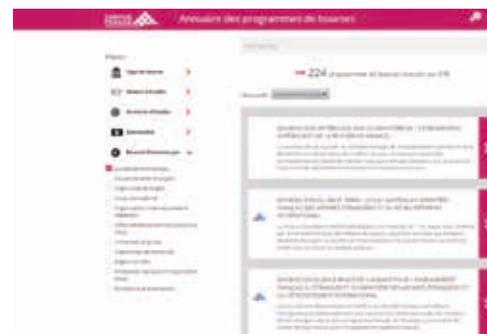
CampusBourses l'annuaire des programmes de bourses



CampusBourses, le moteur de recherche bilingue des programmes de financement

www.campusfrance.org → Financez vos études

Une recherche multicritères, en français et en anglais, sur la quasi-totalité des programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs étrangers : près de 700 programmes nationaux sont présentés. La recherche par mot-clé ou critère (nationalité, niveau ou domaine d'études, type de bourse) permet de cibler les programmes adaptés à chaque situation. Des informations complètes, les contacts et liens vers les sites Internet des institutions sont présentés pour chaque programme de financement.



Programme Erasmus+

2014-2020 : Erasmus+

Le programme de l'Union Européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de 14,7 milliards d'euros, dont 77,5% pour l'éducation, reprend le programme Erasmus.

- **L'ouverture du programme jusqu'au Doctorat**
- **L'ouverture aux pays hors UE**
- Plus de reconnaissance (accords institutionnels renforcés, contrats d'étude ou de stage renforcés).
- Une meilleure préparation linguistique (cours de langue en ligne encadrés, plus de support financier aux établissements).
- L'utilisation des nouvelles technologies.

<http://www.erasmusplus.fr>

Twitter: #ErasmusPlus

Facebook: Erasmus+

BON À SAVOIR

ESN, Erasmus Student Network, l'association des étudiants et des anciens Erasmus

ESN est une association étudiante créée, avec le soutien financier de la Commission européenne, dont le but est l'accueil, l'intégration des étudiants internationaux en échange de type Erasmus. Ses activités s'étendent aussi à tous les étudiants étrangers. ESN compte en 2016 : 15 000 membres actifs, 525 sections pour 39 pays.

<http://esn.org>



Le crédit mobilité pour les étudiants 2 millions d'étudiants

- Applicable pour une période d'étude de 3 à 12 mois dans un établissement d'enseignement supérieur ou un stage en entreprise de 2 à 12 mois dans l'un des 33 pays participants (UE-28 États membres + Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine) ou d'un pays partenaire.
- Programme d'études possible dès la deuxième année (L2) jusqu'au Doctorat.
- Programme de stage possible dès la première année d'études (L1) jusqu'au Doctorat et dans les 12 mois qui suivent l'attribution du diplôme (jeunes diplômés).
- Périodes d'étude et stage combinés.
- Max 12 mois par cycle d'études.

25 000 bourses pour les Master conjoints

Pour des programmes de haut niveau offerts par des partenariats universités UE/hors UE pour les étudiants du monde entier

- 1 000 €/mois + frais d'installation et de voyage
- 80% hors Europe, 20% Européens

Master : garantie de prêts étudiants 200 000 prêts étudiant en Master

- Emprunt jusqu'à 12 000 € pour une année de Master, 18 000 € pour 2 années
- Facilités d'accès et de remboursement

*Le Collège d'Europe : 2 campus Bruges en Belgique et Natolin en Pologne.
Cet institut universitaire propose une formation universitaire d'excellence en études européennes interdisciplinaires (économiques et politiques, relations internationales et diplomatiques de l'UE), accessible au niveau master sanctionnée par un diplôme de Master 2 avec validation ECTS. L'anglais et le français sont les 2 langues de travail. Le MAEDI y associe un programme de bourses à destination des étudiants français.
<https://www.coleurope.eu>*

Parlement européen - Strasbourg

Étudier en France, c'est aussi vivre et profiter au quotidien de la culture et de l'art de vivre à la française.

VIVRE EN FRANCE



Classement de la France

- 1^{ère} destination touristique mondiale
- un État de droit et de libertés civiles
- l'excellence du système et des infrastructures de santé
- un environnement agréable
- une gastronomie réputée et variée
- un réseau de transports publics efficace.

Au carrefour de l'Europe

La France, avec 9 pays frontaliers, est idéalement située pour découvrir l'Europe. Son réseau autoroutier le plus dense du monde, les TGV Eurostar, Thalys et Lyria directs vers de grandes villes européennes (Londres, Amsterdam, Genève, etc.), une seule monnaie pour profiter des 23 pays de la zone euro, sont autant de facilités pour découvrir l'Europe

En France, les étudiants étrangers comme français, du fait des réductions qui leur sont octroyées, jouissent de conditions de vie favorables. Des aides et réductions sont accordées aux étudiants pour tous les aspects de la vie quotidienne : aides au logement, restauration universitaires (RU), résidences universitaires (Cité'U), couverture médicale, réduction sur les transports et les loisirs (cinéma, sports, bibliothèques, associations étudiantes...) : ces conditions permettent de couvrir, avec un budget relativement modeste, les besoins essentiels et d'apprécier la vie quotidienne.

Un dynamisme culturel incontestable

Littérature, cinémas, musées, théâtres, opéras, cafés, gastronomie, mode sont présents au quotidien et confirment le rôle majeur de la France dans le domaine culturel. Toute l'année, et particulièrement en période estivale, nombre de manifestations et festivals témoignent de ce dynamisme et d'une ouverture aux cultures du monde.



Pour de nombreux aspects de la vie quotidienne, la province offre de nombreux atouts : une meilleure qualité de vie particulièrement en ce qui concerne le logement, mais aussi l'accessibilité et le dynamisme culturel, la facilité des transports qui permettent de rejoindre Paris et les villes d'Europe en peu de temps...

L'accueil en France

Les villes avec les partenaires concernés (CROUS, établissements...) organisent, à chaque rentrée, des guichets d'accueil pour les étudiants étrangers (visa, logement, banque, assurance). Campus France dispose également de 5 délégations en France à Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Toulouse. Ces délégations assurent le relais auprès des acteurs régionaux (établissements, administration) et les étudiants étrangers pour leur accompagnement dans les démarches.

www.campusfrance.org > Vivre en France > les services d'accueil



BON À SAVOIR

L'accueil à Paris

À Paris, la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) anime la plateforme « Paris accueille les étudiants du monde » de mi-septembre à mi-novembre, du lundi au vendredi de 9h à 16h30. Partenaires présents : Préfecture de Police de Paris, OFII, CAF, LMDE et SMEREP (mutuelle étudiante), DIRECCTE (droit du travail), RATP (transports) Campus France

www.ciup.fr/adei/

Campus France prépare avec vous votre départ et vous accompagne dès votre arrivée en France

- La collection des Fiches Arrivée

Cette collection de « fiches pratiques », liste, point par point, les éléments et les démarches de préparation du voyage et de l'arrivée en France. Organisées chronologiquement : « Un mois avant le départ », « Une semaine avant le départ », « Le jour de l'arrivée », « Pendant la première semaine », « Pendant le premier mois », « Tout au long du séjour », ces fiches vous permettent de préparer concrètement le départ, de hiérarchiser les premières démarches, de lister les urgences, vous assurant ainsi une arrivée sereine.



- Les Fiches Ville

Par Ville, toutes les informations pratiques pour :

- les services d'accueil,
- les transports,
- le logement,
- le titre de séjour,
- l'assurance maladie,
- les cours de langue,
- la vie sociale et culturelle.



- Enjoy French culture shock, l'abécédaire de la vie quotidienne étudiante

Ce guide de poche, bilingue français/anglais et français/espagnol, conçu comme un dictionnaire où les articles sont signalés par des codes couleur (culture, études, santé...), permet de retrouver très vite les expressions,



acronymes, éléments de langage, de la vie quotidienne et étudiante. Chaque entrée alphabétique est l'objet d'un article emblématique. Compagnon de votre séjour, il restera une mémoire de cette expérience française.

- La collection des Fiches Accueil des établissements d'enseignement supérieur

Une description synthétique, par établissement, des prestations et dispositifs d'accueil mis en place, de la préparation au séjour (inscription, logement...) jusqu'à l'arrivée en France (accueil à l'aéroport, dans l'établissement, guichet unique...).

www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire → Information sur les établissements

Se loger



Crous Lyon

Les résidences universitaires (Cités-U)

Situées sur les campus ou en ville, les cités-U sont gérées par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Elles proposent des chambres meublées d'environ 10 à 12 m², ou des studios généralement bien équipés. Le loyer moyen se situe autour de 120 à 350 euros/mois.

Le nombre insuffisant de résidences universitaires ne permet pas toujours d'obtenir une place, surtout à Paris. Ces places sont en effet réservées aux boursiers, avec une priorité pour les étudiants étrangers Boursiers du Gouvernement Français, et pour les étudiants ayant intégré un programme d'échange.

<http://www.etudiant.gouv.fr> → Vous loger

En France, le coût des logements reste élevé et de nombreuses formules (résidences, co-location, aides à la recherche...) et aides financières ont été mises en place. Tous les étudiants, français et étrangers, peuvent bénéficier des aides au logement (ALS et APL).

Les aides au logement

Au même titre que les étudiants français, les étudiants étrangers peuvent bénéficier des aides au logement.

Il existe deux types d'aide au logement non cumulables (en fonction du type de logement) : l'allocation de logement à caractère Social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL). Le montant de l'allocation est variable en fonction du prix du loyer et de la situation de l'étudiant.

Dans le cas d'une colocation, les colocataires peuvent recevoir une allocation logement à condition que leur nom figure sur le bail. Informations et conditions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du lieu de domicile : <http://www.caf.fr/actualites/2016/aide-au-logement-etudiant>

BON À SAVOIR

Le portail en ligne du réseau des CROUS
<http://www.lokaviz.fr>

Les logements labellisés Lokaviz présentent les garanties d'une location adaptée à la vie étudiante.

La Clé, caution locative étudiante

Une garantie de l'État, disponible dans toutes les académies, hors Outre-mer, permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement.

Le dispositif s'applique à tous les étudiants :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études
- âgés de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail

La demande de CLÉ (Caution Locative Étudiante) s'effectue directement depuis le site Lokaviz. Les services des CROUS sont accessibles à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et possédant une carte d'étudiant.



Crous Montpellier



Crous Grenoble



Crous Toulouse



Paris

Les résidences étudiantes privées

Ces résidences privées, destinées aux étudiants se sont beaucoup développées ces dernières années pour compenser le manque de logements pour les étudiants en résidence universitaire.

Le loyer varie de 700 à 800 euros/mois pour Paris et de 350 à 550 euros/mois en province.

→ Portail de l'Association pour le développement économique du logement étudiant (ADELE) : <https://www.adele.org>

→ Les Estudines : <http://www.estudines.com>

→ Nexity Studea : <http://www.nexity-studea.com>

La location dans le secteur privé

Les coûts restent élevés, notamment dans les grandes villes et surtout à Paris. Les revenus mensuels déclarés exigés doivent atteindre en général 3 fois le prix du loyer. Pour la location de ce type de logement, un garant est demandé aux étudiants ainsi qu'un dépôt de garantie (caution).

La colocation

la location d'un logement à plusieurs est une alternative choisie par de nombreux étudiants. Les colocataires souscrivent ensemble un bail avec un propriétaire, tous ayant alors les mêmes droits sur le logement. De nombreux sites internet en proposent.

Le logement intergénérationnel

Certaines associations proposent de mettre en contact des personnes âgées qui disposent d'une chambre libre avec des étudiants en quête d'un logement. La personne âgée, propriétaire ou locataire, doit disposer d'une pièce libre convenable, meublée ou non, avec libre accès aux espaces communs (cuisine, sanitaire et salon). L'étudiant s'engage à respecter les relations de bon voisinage, à assurer une veille passive, des « menus services » facilitant la vie quotidienne de la personne âgée et une participation aux charges (eau, électricité, entretien...).
<http://www.reseau-cosi.com>



Amiens

L'internat

Des places d'internat peuvent être disponibles dans certains établissements, elles sont attribuées en fonction de critères variés dont les revenus de la famille et l'éloignement du domicile.

La demande se fait en ligne avec la saisie des vœux de formation sur www.admission-postbac.fr. Les internats peuvent fermer durant les fins de semaine ou les vacances scolaires. Les futurs étudiants sont invités à prendre connaissance des conditions auprès des établissements qu'ils souhaitent intégrer.

À NOTER

Le lycée d'État Jean Zay – Internat de Paris

Cet internat de la réussite est spécialement dédié aux étudiants poursuivant leurs études en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), à Paris. Chaque année, plus de 700 élèves, dont certains issus du réseau AEFÉ, sont accueillis en semaine et le week-end sur le site de Jean Zay, (10 rue du Docteur Blanche, Paris 16^e). Les étudiants bénéficient d'un accompagnement personnalisé après les cours et d'une offre variée d'activités éducatives, sportives, artistiques et culturelles.

<http://www.lycee-etat-jean-zay.fr>



Besançon

Nice

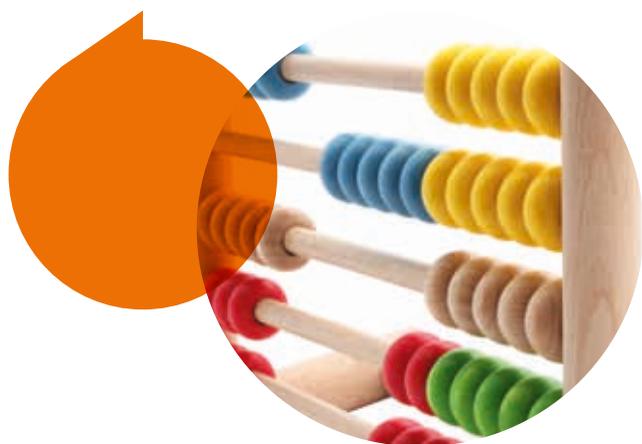
BON À SAVOIR

Visale : un service totalement gratuit

La garantie Visale est une garantie accordée à tous les jeunes de moins de 30 ans (salariés, non-salariés, chômeurs et étudiants) locataires du parc immobilier privé. Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, les locataires doivent effectuer leur demande sur le site www.visale.fr

Les propriétaires peuvent toujours exiger un dépôt de garantie (dont le montant ne peut pas être supérieur à un mois de loyer).

Se loger



COMBIEN COÛTE

- Chambre en résidence universitaire : 100 à 400 euros/mois
- Chambre en Écoles d'Ingénieur ou de Commerce : 250 à 500 euros/mois
- Résidences étudiantes privées : de 700 à 800 euros/mois pour Paris et de 350 à 550 euros/mois en province
- Abonnement téléphone fixe : environ 10 euros/mois
- Abonnement Internet : entre 20 et 50 euros/mois
- Abonnement téléphone portable : à partir de 10 euros/mois ou forfait gratuit rechargeable à partir de 5 euros
- Abonnement EDF-Engie (Gaz de France) : 5,56 euros/mois pour l'EDF et 3,91 euros/mois pour GDF

*ces prix sont donnés sans tenir compte des aides au logement que l'étudiant peut obtenir



Bordeaux

• FICHE PRATIQUE •

L'assurance multirisque habitation :

un logement doit obligatoirement être assuré : vol, dégâts des eaux, incendie...

Cette assurance, d'un montant forfaitaire, se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. L'assurance multirisque habitation inclut l'assurance responsabilité civile, qui couvre les dommages causés à un tiers en cas d'accident.

Abonnements EDF, Engie et téléphone :

les abonnements aux services de l'EDF, Engie et du téléphone (Orange) sont nominatifs, les demandes doivent être enregistrées au nom du locataire. Ces demandes se font à l'entrée dans le logement dans les agences de votre quartier et les services sont effectifs en moins d'une semaine.

EDF : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil.html>

Engie : <http://www.gdfsuez-dolcevita.fr>

Bail : contrat avec le loueur (les frais d'établissement de bail sont à la charge du locataire) qui établit les termes de la location (durée, prix du loyer, charges, préavis de départ, montant de la caution, modalités de renouvellement). Signé par les deux parties concernées, le locataire en conserve un exemplaire qui fait preuve de sa résidence et du coût de celle-ci.

CAF, Caisse d'Allocations Familiales :

organisme qui gère les demandes et les versements des allocations logement, familiales, parent isolé... Adresses à la Mairie de la ville ou de l'arrondissement de résidence.

<http://www.caf.fr>

Garantie solidaire :

pour la location d'un logement, un garant est souvent demandé aux étudiants.

Dépôt de garantie / Caution :

en général d'un mois de loyer restitué à la fin du contrat de location après un état des lieux conforme à celui de l'arrivée, voir www.lokaviz.fr.

Factures EDF, Engie :

tous les 2 mois, elles facturent l'abonnement à ces services et la consommation. Les factures doivent être conservées elles font preuve de domiciliation.

Taxe d'habitation (impôts locaux) :

tout propriétaire ou locataire d'un logement en date du 1^{er} janvier de chaque année doit payer une taxe d'habitation. Le montant de cette taxe dépend du lieu d'habitation et peut se monter à 2 mois de loyer.

Préavis :

durée de temps minimum, spécifiée dans le bail, qui doit précéder l'annonce par le locataire de mettre fin à la location : 3 mois souvent ramenés à un mois après négociation avec le propriétaire (proposition d'un remplaçant par exemple...). Le non respect du préavis implique le paiement du loyer sur cette période même si le locataire a quitté le logement. Pour les locations meublées, le préavis est ramené à un mois.

Quittance de loyer :

reçu mensuel du paiement du loyer. Elle fait preuve de domicile pour les formalités.



COUVERTURE SOCIALE ASSURANCE SANTÉ

En France, la Sécurité Sociale obligatoire permet de bénéficier des remboursements de santé. On doit choisir un médecin référent conventionné qui pratique les prix fixés par la Sécurité Sociale. Les visites à domicile, le week-end et les jours fériés sont majorées.

Pour un étudiant français

- De moins de 20 ans dans l'année universitaire (du 1^{er} septembre au 31 août), l'étudiant bénéficie de la Sécurité Sociale de ses parents.
- De plus de 20 ans et jusqu'à 28 ans au 1^{er} septembre, l'étudiant doit être affilié au régime étudiant de la Sécurité Sociale. Cette adhésion se fait dans l'établissement au moment de l'inscription administrative. Le montant de l'inscription pour l'année est d'environ 200 euros.

Pour un étudiant étranger

- Ressortissant de l'espace Schengen, l'étudiant bénéficie de la Sécurité Sociale française, sans payer de cotisation sociale, dès lors qu'il se munit d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) couvrant toute l'année universitaire.
- Non ressortissant de l'Espace Schengen, les conditions d'affiliation sont les mêmes que pour les étudiants français.

Pour tous les autres étudiants

- Durée d'études de moins de 3 mois, étudiants dans un établissement non agréé, une assurance maladie personnelle doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance privée.

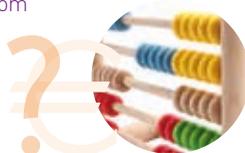
En France, les montants vont de 150 à 550 euros par an.

La Sécurité Sociale rembourse en moyenne 70% des dépenses de maladie. Des assurances santé complémentaires ou mutuelles d'assurance spécifiquement dédiées aux étudiants peuvent venir compléter ce montant.

Les 3 principales sont :

- La Mutuelle des Étudiants : <http://www.lmde.fr>
- La Smerep, la mutuelle étudiante : <http://www.smerep.fr>
- Emevia, le réseau des mutuelles étudiantes : <http://www.emevia.com>

COMBIEN CÔÛTE



- Dentiste : au moins 30 euros [dépend du soin : traitement d'une carie, dévitalisation, détartrage, ...].
- Gynécologue - Ophtalmologue : à partir de 28 euros (19 euros remboursés)
- Médecin Généraliste : à partir de 23 euros (14 euros remboursés)
- Psychiatre, Neuropsychiatre, Neurologue : à partir de 37 euros (24 euros remboursés)
- Sécurité Sociale étudiante (2016-2016) fixée par l'État : 215 euros
- Spécialiste : à partir de 25 euros (19 euros remboursés)



• FICHE PRATIQUE •

Carte Vitale

La Carte Vitale distribuée gratuitement à tous les assurés sociaux permet au médecin ou au pharmacien d'enregistrer, lors de la visite, par voie électronique la demande de remboursement des frais. La Carte Vitale n'est pas une carte de paiement.

Ordonnance et feuille de maladie

L'ordonnance est la prescription de médicaments ou d'examens remise par le médecin et qui devra être présentée au pharmacien ou au lieu d'examen. La feuille de maladie est le document qui atteste des dépenses engagées (visite du médecin, médicaments, examens), remise par le médecin, s'il ne prend pas la Carte Vitale. Ce document permet, accompagné du double de l'ordonnance et envoyé au centre de Sécurité sociale (CPAM), le remboursement.

Service universitaire de médecine

Au sein de l'université, ce service est à la disposition des étudiants. Une visite médicale bilan sera proposée. Le service de Médecine Préventive Universitaire, obligatoire (5,10 euros/an), offre un ensemble de prestations gratuites : actions de dépistage, diagnostics bucco-dentaires et consultations spécialisées.

Hôpitaux

Il existe en France plusieurs types d'établissements hospitaliers qui diffèrent, non par la qualité des soins, mais par la différence des remboursements des frais liée à leur statut : hôpital public ou clinique privée conventionnée avec un remboursement de 80 %, clinique privée non conven-

tionnée avec un remboursement d'environ 10%. Dans les hôpitaux, le ticket modérateur (part non remboursée par la Sécurité Sociale) doit être acquitté. Un forfait journalier est exigé, quel que soit le type d'établissement, hôpital public ou clinique privée, pour couvrir les frais d'hébergement. Ce forfait est remboursé lorsque l'on a souscrit une assurance santé complémentaire.

Les soins dentaires et d'optique sont assez mal remboursés sans mutuelle. Il est possible de se faire soigner gratuitement dans les dispensaires attachés aux écoles et universités qui forment ces praticiens.

La liste des centres gratuits de vaccination obligatoire et de centres de prévention est disponible à la mairie de la ville.

Pharmacies

Les pharmacies ont le monopole de la vente de médicaments sous prescription médicale. Elles sont ouvertes de 9 h à 19 h, certaines jusqu'à 23 h. Elles ferment le dimanche, le lundi matin et les jours fériés. Un service de pharmacie de garde est assuré

Urgences et services de nuit

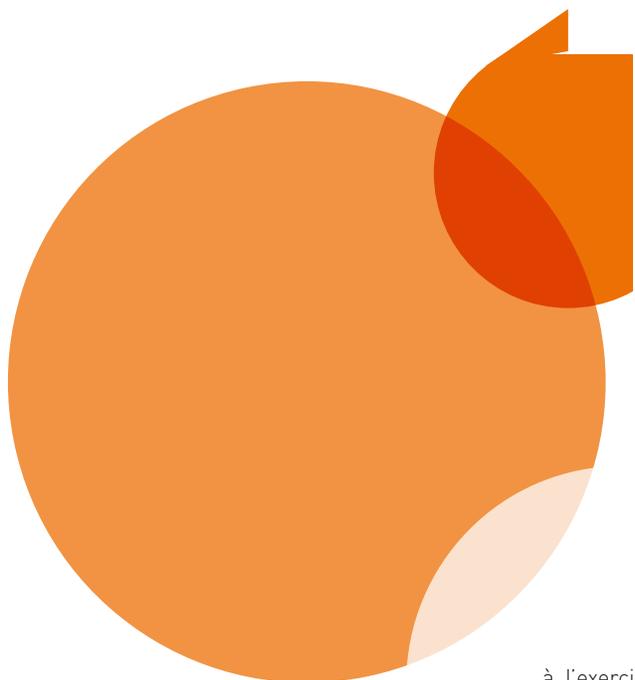
La liste des médecins de garde et des pharmacies de garde est communiquée par les pharmacies et la presse quotidienne régionale.

Service Ambulancier d'aide Médicale Urgente (SAMU) : tél.15

Pompiers : tél.18

À partir d'un téléphone portable, un seul numéro : 112

Travailler pendant les études



- **Au même titre que les étudiants français**, les étudiants citoyens des États de l'Espace Économique Européen ou suisses peuvent librement exercer une activité professionnelle durant leurs études en France. À condition de remplir l'obligation d'assiduité de leurs études, ces étudiants peuvent cumuler une activité salariée avec le bénéfice d'une bourse.
- **La loi française autorise le travail des autres étudiants étrangers.** Le titre de séjour (VLS-TS validé par l'OFII ou carte de séjour) portant la mention « étudiant » donne droit

à l'exercice d'une activité professionnelle salariée (60% de la durée du travail légal soit 964h par an), sans autorisation administrative préalable.

À noter : les périodes de stage (qui donnent droit à une rémunération à partir de 2 mois - 554,40 euros/mois), effectuées par l'étudiant dans le cadre de ses études (avec une convention de stage), ne sont pas décomptées.

À titre indicatif le SMIC horaire (salaire minimum) est de 9,67 euros brut (avant prélèvement des cotisations sociales obligatoires d'environ 20%).



- CNOUS : www.jobaviz.fr, la Centrale du job étudiant
- Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) : <http://www.cidj.com>
- L'Étudiant : <http://jobs-stages.letudiant.fr/jobs-etudiants.html>

Argent au quotidien



Banque

L'ouverture d'un compte bancaire se fait sur présentation du passeport, de l'attestation de scolarité et d'un justificatif de domicile (facture EDF ou de téléphone, quittance de loyer...) de moins de 6 mois.

L'étudiant, qui réside dans une famille doit fournir en complément une pièce d'identité et une attestation de la part de son logeur. L'ouverture d'un compte donne droit à un chéquier et/ou une carte de retrait et de paiement. La carte bancaire permet de retirer de l'argent dans tous les guichets automatiques. Le chèque bancaire reste un moyen de paiement très utilisé en France.

RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Il est fourni avec le chéquier ou sur demande à la banque. Il est nécessaire pour tout paiement ou retrait extérieur sur le compte bancaire (versement de salaire, autorisation de prélèvement direct de vos factures...).

Découvert bancaire

À l'ouverture de compte, la banque détermine le montant du découvert (compte négatif) à ne pas dépasser et sur lequel sont pris des frais (agios). À dépassement de ce découvert autorisé, une interdiction bancaire avec suppression du chéquier et de la carte bancaire peut être mise en place.

Impôts

Impôt sur le revenu

Un impôt sur le revenu doit être payé, en cas de travail pendant le séjour en France.

La déclaration et le paiement se font l'année suivant la période de travail.

Exemple : le paiement de l'impôt 2017 correspond aux salaires perçus en 2016.

TVA

La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt général sur la consommation. Le taux le plus courant est de 20%.

COMBIEN COÛTE



- Chéquier : gratuit dans certaines banques.
- Carte bancaire : de 15 à 40 euros/an.



Transports en commun

Dans la plupart des villes de province, les transports en commun sont assurés en autobus ou tramway. Les villes de Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Paris possèdent un métropolitain (métro).

Le métro parisien est le plus développé, il reste le moyen de transport privilégié. Prolongé par le Réseau Express Régional (RER), il couvre Paris et les banlieues (jusqu'à 30 km de Paris). Les titres de transport se vendent à l'unité ou au carnet de 10 et les prix varient d'une ville à l'autre avec une moyenne pour un ticket de 1,90 euros.

Des forfaits hebdomadaires, mensuels ou même annuels sont proposés partout. Exemples : carte Navigo ou Imagin'R pour l'Île-de-France.

L'offre de vélos en libre service sur abonnement est maintenant présente partout en France, s'y ajoute à Paris une offre de voitures en libre service.

Taxi

Les tarifs pratiqués par les taxis sont strictement contrôlés. Toutes les voitures sont équipées d'un compteur. Pour exemple, le trajet aéroport de Roissy Charles de Gaulle au centre de Paris revient à 50 euros et une course moyenne dans Paris autour de 15 euros. Les prix sont majorés la nuit, le dimanche et les jours fériés.

Train

Géré par la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), le réseau ferroviaire est très développé et tend à concurrencer l'avion avec le TGV (Train à Grande Vitesse). De nombreux tarifs préférentiels existent en rapport avec la durée du séjour, l'âge, la date de prise du billet.

SNCF : tél. 36 35 - <http://www.voyages-sncf.fr>

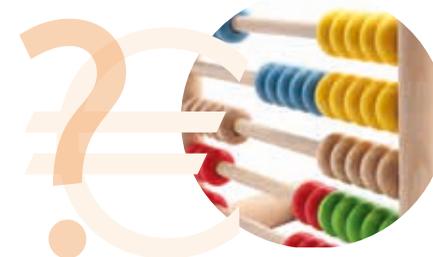
Avion

La plupart des villes de France sont desservies par avion avec des tarifs préférentiels. Renseignements dans les agences de voyage et sur Internet.

Automobile

La qualité du réseau routier fait de l'automobile un des moyens de transport favoris des français. Tout véhicule doit être assuré et le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. La location d'une voiture pour une courte durée (une journée) est d'environ 30 euros.

COMBIEN COÛTE



- La carte 18-27 : Cette carte accessible à tous jusqu'à 27 ans inclus offre des réductions sur tous les billets de train en France. Un tarif réduit de 25% est applicable à tous les billets. La réduction peut aller jusqu'à 60%. Cette carte coûte 50 euros et dure une année
<http://www.sncf.com/fr/tarifs-reduits/carte-jeune>
- 1 aller-retour Paris-Barcelone en avion : 100 à 150 euros
- 1 aller-retour Paris-Bruxelles-Amsterdam en Thalys : 100 à 120 euros avec réservation à l'avance
- 1 aller-retour Paris-Londres en Eurostar : 100 à 150 euros
- 1 aller-retour Paris-Nice en TGV : 140 euros (si réservé suffisamment à l'avance le prix peut descendre de plus de la moitié)
- 1 carte mensuelle de transport à Paris : 73 euros
- 1 litre d'essence : 1,20 euros
- 1 vélo en libre service : 1 euro par jour environ, les tarifs sont variables selon les villes qui offrent ce service



Vie quotidienne



SEMAINE - HORAIRES USUELS

La semaine de travail en France est fixée à 35h avec des horaires variables suivant les professions, le plus souvent pour les bureaux de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. Attention la pause déjeuner en France est très pratiquée : peu de services sont ouverts entre « midi et 2 ». Le week-end s'étend du samedi au dimanche. L'année civile commence en janvier et l'année universitaire débute en septembre et finit en juin.

VACANCES UNIVERSITAIRES

Le calendrier universitaire est propre à chaque établissement.

L'année commence en général au mois de septembre.

Semestre 1 : vacances de Noël (deux semaines fin décembre), reprise des cours puis examens (2^e partie du mois de janvier), session parfois suivie d'une semaine de vacances inter-semestrielle.

Semestre 2 : 2 semaines de vacances en avril (vacances de Pâques), puis seconde session d'examens en juin qui peut être suivie d'une session de rattrapage.

Les 11 jours fériés du calendrier civil peuvent s'ajouter au calendrier universitaire : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 8 mai, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre, 25 décembre, lundi de Pâques en avril, jeudi de l'Ascension courant mai, lundi de Pentecôte en mai ou juin.

EN FRANCE, 3 REPAS RYTHMENT LA JOURNÉE

Petit déjeuner dès 8h, déjeuner de 12h à 13h, dîner vers 20h. Le déjeuner et le dîner sont de vrais repas. Pour les enfants, s'y ajoute un goûter vers 16h.



FAIRE LES COURSES

- Supermarchés et hypermarchés, ouverts du lundi au samedi de 10h à 20h, plutôt en périphérie des villes.
- Commerçants de quartier : boulangerie, boucherie, charcuterie, légumes et petits supermarchés ouverts de 8 ou 9h à 19h, 6 jours par semaine, dont le dimanche matin. Le lundi est le jour le plus fréquent de fermeture.
- Marchés qui se tiennent 2 à 3 fois par semaine, dans les quartiers et sur les places, dont une fois le week-end de 8h à 13h. De plus, certains petits supermarchés ou épiceries sont ouverts le soir jusqu'à 20 ou 22h.

PHOTOMATON

Vous aurez besoin de fournir lors de vos démarches d'inscription, de demande de carte de séjour, des photos d'identité. Elles peuvent se faire dans les photomatons, appareils automatiques qui se trouvent dans les mairies, le métro, les gares et certains supermarchés : 4 photos pour 5 euros environ.

RESTAURANTS ET CAFÉS

Dans les villes universitaires, toutes les cuisines du monde sont présentes et à tous les prix. Il faut compter 5 à 6 euros pour la restauration rapide ou les fast-food, de 5 à 15 euros pour un sandwich ou un plat du jour dans un café, une brasserie ou un restaurant de quartier. Les cafés constituent un important lieu de vie sociale. Seul ou en groupe, tous les moments de la journée peuvent se prêter à y faire une pause. Ouverts très tôt pour le café du matin, ils ferment en général vers 20 h.

COMBIEN COÛTE



- 1 baguette de pain : 1,10 euro
- 1 café : 1 à 2 euros
- 1 camembert : 2 euros
- 1 croissant : 1 euro
- 1 kg de pâtes : 1 euro
- 1 kg de pommes de terre : 1,20 euros
- 1 kg de riz : 1,90 euros
- 1 litre de lait : 1,20 euros
- 6 oeufs : 1,70 euros
- 1 repas au restaurant universitaire (RU) : 3,25 euros
- 1 repas dans un "fast-food" : 7 euros
- 1 restaurant de quartier : 10 à 20 euros
- 1 sandwich : 3 à 5 euros

Ces prix sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être plus élevés à Paris.

Vie culturelle



Lyon

La vitalité culturelle française offre un accès quotidien aux sports et à la culture.

La France reste la première destination touristique mondiale.



Paris

La multiplicité des lieux prouve encore une fois que la province n'est pas à l'écart de cette effervescence créative : Festivals de musique (Vieilles Charrues à Carhaix, Folles journées de Nantes, Eurockéennes de Belfort, Jazz in Marciac, Transmusicales de Rennes), de cinéma (Cannes, Deauville, Angoulême, Cognac), de danse (Biennale de la Danse à Lyon, la Part des Anges à Bordeaux...), de théâtre (Avignon, Aurillac), de bande dessinée (Angoulême) et événements nationaux (Journées du Patrimoine, Fête de la Musique le 21 juin) rythment l'année.
<http://www.francefestivals.com>



Nantes

THÉÂTRE

Plus de **32 000 représentations** d'œuvres classiques et contemporaines – dans les théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux et régionaux, scènes nationales et théâtres privés.

CINÉMA

2184 salles de cinéma sur le territoire, 111 multiplex, preuve de la présence du cinéma dans la vie quotidienne française.



Paris



Vie culturelle



Toulouse

MUSIQUE

Avec 35000 représentations et 19 millions d'entrées aux spectacles de variétés et de musiques actuelles, la France est un pays qui montre son attachement à la création musicale.

MUSÉES ET MONUMENTS

La France compte 7000 musées, dont 1200 musées gratuits le 1^{er} dimanche de chaque mois.

Liste des musées nationaux :
<http://www.rmn.fr>

La Tour Eiffel, un des sites le plus visité au monde, 39 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, sans compter les lieux dits « monuments historiques » (Châteaux de la Loire, Mont Saint Michel, Château d'If, Arènes de Nîmes, Port de la Rochelle), sont ouverts au public partout en France.

Les musées nationaux sont souvent fermés le mardi.

<http://www.monuments-nationaux.fr>
<http://www.images-art.fr>



Orange



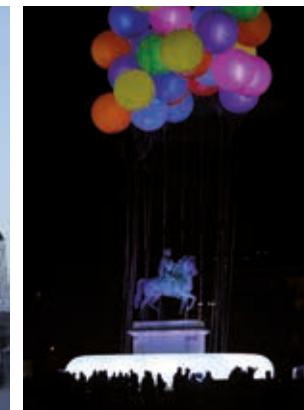
Marseille

LIVRE

Le français est la 5^e langue la plus parlée au monde et seule langue avec l'anglais à être parlée officiellement sur les 5 continents. La littérature française et francophone, sans compter les traductions de littérature étrangère est une des plus développées au monde.

Les librairies nombreuses, malgré les grands distributeurs et la vente sur internet, animent la vie de quartier (signatures, expositions ...).

Le livre de poche, format économique adopté par tous les éditeurs, met les livres à la portée de tous les budgets : 6 euros. De nombreuses manifestations autour du livre – Salons du Livre, Escales du livre – en province et à Paris, témoignent de cet intérêt toujours vif des Français pour la lecture.



Lyon

PRESSE

La presse française se caractérise par sa diversité, magazines spécialisés, presse quotidienne, et ses modes de parution (quotidienne gratuite, payante, nationale, régionale, hebdomadaire, mensuelle, etc.). **Chaque ville et chaque région possède un journal spécifique qui fournit des informations aussi bien nationales et internationales que régionales, voire très locales :** Sud-Ouest en Aquitaine, Ouest-France en Bretagne, La Provence à Marseille...
<http://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/presse-locale-et-regionale>



Bibliothèque Nationale de France
© J.Christophe Ballot

BIBLIOTHÈQUES

La France compte plus de **16 000 bibliothèques publiques**. L'inscription, **souvent gratuite**, se fait dans la bibliothèque du quartier de résidence. La carte de bibliothèque qui permet l'accès à toutes les bibliothèques municipales de la ville est remise après avoir présenté 2 justificatifs de domicile.

Liste des bibliothèques publiques :
<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-06-0149-001>

Bibliothèque Nationale de France :
<http://www.bnf.fr>

BU – BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Chaque établissement d'enseignement supérieur possède au moins une bibliothèque. Les horaires sont variables et incluent le soir ou le dimanche. Il existe un grand nombre de bibliothèques universitaires et de grands établissements qui possèdent plus de 40 millions de livres.

Catalogue du Système Universitaire de Documentation
<http://www.sudoc.abes.fr/>

SPORT

Hors des structures sportives de l'établissement d'enseignement (SUAPS), il existe de nombreux complexes sportifs publics.

Des milliers d'associations permettent de s'entraîner et d'avoir accès aux équipements.

L'inscription est modique et un certificat médical de moins de 2 mois doit être présenté. Les inscriptions se font en Juin et Septembre. L'accès aux piscines municipales est très peu coûteux.

<http://www.associations-sportives.fr>

À NOTER

Le Service des sports et les structures sportives de l'établissement d'enseignement (SUAPS) permet de vous informer et de vous inscrire aux activités sportives de votre choix : alpinisme, aquagym, danses, natation, randonnées, ski de fond, trail...



COMBIEN COÛTE



- 1 entrée au cinéma tarif étudiant : environ 7,50 euros - abonnement illimité, dans certains cinémas, à partir de 30 euros/mois
- 1 entrée au musée : 5 à 10 euros
- 1 entrée à la piscine tarif étudiant : 1,70 euros
- 1 journal : 1,20 euros
- 1 livre de poche : environ 6 euros
- 1 nuit en chambre d'hôtel de bon confort (**): 80 euros
- 1 place de théâtre : 10 à 30 euros



- Radio France, les chaînes radiophoniques du service public : <http://www.radiofrance.fr>
- Radio France Internationale (RFI) (44 millions d'auditeurs dans le monde) : <http://www.rfi.fr>
- Portail de la France : <http://www.france.fr>
- Portail cartographique de la France (IGN) : <http://www.geoportail.fr>
- Tourisme en France : <http://www.tourisme.fr>

Les associations d'étudiants



La France compte plus de 2 millions d'associations. Ce tissu associatif remarquable sur l'ensemble du territoire est actif dans tous les domaines de la vie : arts et culture, environnement, emploi, solidarité, sport, santé, politique... Ce dynamisme s'applique également au monde étudiant. **Les associations étudiantes sont très présentes et organisent de nombreuses activités adaptées à tous les goûts :** festivals, galas, expositions, concerts, conférences, voyages, randonnées, week-end touristiques, soirées... Elles permettent aux étudiants de **se retrouver, d'organiser la vie extra-scolaire, mais aussi de s'investir dans des actions** autour de thèmes humanitaires, sportifs, économiques, culturels et d'assumer des rôles très divers : président d'un festival, trésorier d'une Junior Entreprise, ou encore responsable de la communication sur un projet culturel... **autant d'actions qui peuvent être valorisées sur un CV.** Enfin les nombreuses associations d'anciens élèves (alumni) permettent de garder des liens et d'entretenir un réseau. Annuaire des associations françaises : www.asso1901.com

UNIVERSITÉS

Sur le campus des universités, on trouve souvent plusieurs dizaines d'associations culturelles, de filières, sportives, syndicales. Certaines sont dédiées à l'accueil des nouveaux étudiants et accompagnent l'intégration des étudiants internationaux ou encore mettent en place des coopératives étudiantes (fournitures, cafés, photocopiés...)

C'est le **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)**, attaché à chaque université, qui soutient l'organisation des activités proposées par ces associations. Animafac, réseau d'échange d'expérience et centre de ressources pour les initiatives étudiantes. Animafac : <http://www.animafac.net>
 FAGE - Fédération des associations générales étudiantes : www.fage.org



ÉCOLES SUPÉRIEURES

Dans les Écoles, le Bureau Des Etudiants (BDE) ou bureau des élèves, est une association élue par leurs adhérents. Ce bureau s'occupe d'organiser les activités extra-scolaires : soirées étudiantes, accueil des nouveaux élèves, événements culturels, en passant par la gestion des éventuelles cafétérias ou coopératives

étudiantes. Les écoles possèdent très souvent des associations à but professionnalisant, pépinières d'entreprises ou de projets, qui permettent aux élèves de préparer leur futur et d'acquérir une expérience valorisable sur le marché du travail. Un fort esprit de corps fait que le réseau des anciens élèves est un atout d'insertion professionnelle de ses diplômés.



À NOTER

La collection des Fiches Accueil Campus France présente établissement par établissement les prestations et dispositifs d'accueil mais aussi les coordonnées des associations de l'établissement.

www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire → Information sur les établissements



Le réseau France Alumni

Rejoignez la communauté France Alumni : www.francealumni.fr

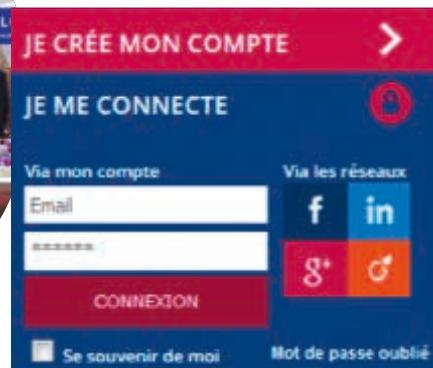
UN RÉSEAU SOCIAL PROFESSIONNEL EN PLEINE EXPANSION

Lancé en 2014 par le Ministre des Affaires Etrangères et du Développement international, France Alumni compte aujourd'hui plus de 50 000 alumni et regroupe plus de 1 500 partenaires dont 625 établissements à travers le monde.

Réseau mondial, il compte 1 site international et des déclinaisons locales en 29 langues dans plus de 100 pays



Lancements France Alumni dans le monde



UN ESPACE D'ÉCHANGE

France Alumni est destiné aux étudiants internationaux passés par l'enseignement supérieur français. C'est un réseau social multilingue proposé en 29 langues

- Échanger avec d'autres étudiants et alumni par l'intermédiaire des groupes thématiques proposés (3 000 participants dans 180 groupes). Ex : « Carrières en France après les études » - « Environnement Climat » - « La gastronomie française »
- Retrouver des étudiants ayant suivi le même parcours académique que le vôtre
- Valoriser votre formation

DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Soyez informés des événements qui ont lieu près de chez vous.

Campus France et ses bureaux régionaux organisent des événements auxquels sont invités des étudiants et des alumni membres du réseau France Alumni.

Plus de 350 événements organisés en 2016 dans le réseau mondial (conférences thématique, promotion des MOOCs, journées porte ouverte, afterwork, visites d'établissement, sorties culturelles, ...)

exemple :

<https://www.francealumni.fr/fr/news/1710>

DES OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES

De nombreux partenaires (entreprises, établissements d'enseignement supérieur) proposent des offres d'emploi et de stage en France et partout dans le monde.

À NOTER

France Alumni propose un espace aux lycées français à l'étranger, accessible dès la page d'accueil, sur chacun des sites locaux France Alumni

Chaque lycée dispose ensuite d'un compte administrateur pour gérer sa page, ses alumni (accès à l'annuaire global et mailings), ses actualités, ...



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Une communauté emblématique, l'association des Anciens des Lycées Français du Monde (ALFM)

Créée en 2010, cette association fédère et soutient près de 50 associations locales d'anciens élèves. Elle a pour objectif :

- de renforcer, en France comme à l'étranger, les liens d'amitié et de solidarité entre les anciens.
- d'apporter aux bacheliers du réseau un soutien dans leurs projets d'études supérieures et de mobilité.
- de faciliter le développement des relations professionnelles entre anciens élèves et les associer étroitement aux projets des établissements.

Le réseau d'anciens élèves regroupe des personnalités actives dans tous les domaines : Miguel Bonnefoy, prix du Jeune écrivain de langue française en 2013 ; Claire Danes, actrice américaine ; MIKA, chanteur, Jonathan Littell, écrivain ; Marjane Satrapi, auteure/réalisatrice... Leur réussite témoigne de la qualité de l'enseignement français à l'étranger dont ils sont les premiers ambassadeurs dans le monde.

www.alfm.fr

AGORA

Agora-aefe.fr
Une plateforme d'échanges, un réseau vivant

AGORA (Alliance Générations Orientation Réseau AEF) est un site collaboratif de mise en relation des élèves et anciens élèves des lycées français à l'étranger. Il a pour objectif de **réunir et de faire communiquer** entre eux ces acteurs du réseau en proposant des témoignages sur les parcours d'études supérieures et en permettant aux lycéens de poser des questions à leurs aînés sur leurs propres expériences universitaires ou professionnelles.

Une plateforme d'échanges

Des Interviews vidéo et écrites, un annuaire, un forum, régulé et modéré sur lequel chaque utilisateur peut poser ses questions et rentrer en contact avec d'autres lycéens ou anciens élèves du réseau AEF.

Depuis sa création, AGORA s'est développé avec le soutien de l'AEFE et travaille en collaboration avec le site France Alumni et l'ALFM (Association des anciens des lycées français du monde).

Présent dans 3 zones géographiques de l'AEFE (Asie-Pacifique; Proche-Orient, Moyen-Orient et Péninsule indienne; Europe ibérique), AGORA est ouvert aux lycéens des zones concernées. Récemment ouvert aux Boursiers Excellence-Major, AGORA rassemble aujourd'hui plus de **11 000** utilisateurs issus de **67 établissements d'enseignement français à l'étranger.**

Un réseau vivant

AGORA organise des événements pour faire se rencontrer ses utilisateurs. Ainsi, pour la quatrième année consécutive, AGORA a organisé le 24 septembre 2016, à Paris et à Montréal, le rassemblement des anciens des lycées français de l'étranger pour accueillir, dans ces deux villes, les bacheliers du réseau. En mars 2017, Le réseau Agora s'étendra au Maroc.

Les Chiffres

- ▶ + de 4 000 connexions mensuelles
- ▶ + de 200 Interviews d'anciens élèves
- ▶ + de 1 500 échanges sur le forum

Campus France, l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, s'appuie sur le réseau des Espaces Campus France à l'étranger pour offrir un accompagnement personnalisé à chaque étudiant



LES ESPACES CAMPUS FRANCE

Plus de 200 bureaux Campus France dans plus de 120 pays offrent une information et un accompagnement de proximité pour mener à bien un projet d'études en France.

Les responsables des Espaces Campus France accueillent et guident les étudiants intéressés par l'offre de formation française et leur apportent une aide concrète et personnalisée : analyse du projet d'études et aide au choix de la formation, constitution du dossier de candidature et suivi auprès des établissements jusqu'à la réponse d'admission, préparation de leur séjour en France (accueil, hébergement...). www.campusfrance.org → Près de chez vous

Les sites locaux proposent une déclinaison spécifique et adaptée de la page de Campus France en 29 langues différentes pour une réelle information de proximité : témoignages d'étudiants, programmes de bourses, événements locaux...

Dans 36 pays, les Espaces Campus France accompagnent l'étudiant tout au long du dispositif en ligne obligatoire qui intègre la procédure de demande de visa à la demande d'inscription dans un établissement d'enseignement français.

www.campusfrance.org → Préparer son séjour → s'inscrire → Pays à procédure CEF

AFRIQUE / MAGHREB

- Afrique du sud : www.southafrica.campusfrance.org
- Algérie : www.algerie.campusfrance.org
- Angola : www.angola.campusfrance.org
- Bénin : www.benin.campusfrance.org
- Burkina Faso : www.burkina.campusfrance.org
- Burundi
- Cameroun : www.cameroun.campusfrance.org
- Comores : www.comores.campusfrance.org
- Congo - Brazzaville : www.congobrazzaville.campusfrance.org
- Côte d'Ivoire : www.ivoire.campusfrance.org
- Ethiopie
- Gabon : www.gabon.campusfrance.org
- Ghana : www.ghana.campusfrance.org
- Guinée : www.guinee.campusfrance.org
- Kenya : www.kenya.campusfrance.org
- Madagascar : www.madagascar.campusfrance.org
- Mali : www.mali.campusfrance.org
- Maroc : www.maroc.campusfrance.org
- Maurice : www.maurice.campusfrance.org
- Mauritanie : www.mauritanie.campusfrance.org
- Népal
- Niger
- Nigéria
- République Démocratique du Congo : www.rdc.campusfrance.org
- Sénégal : www.senegal.campusfrance.org
- Rwanda
- Tchad
- Togo
- Tunisie : www.tunisie.campusfrance.org
- Zambie

AMÉRIQUES

- Argentine : www.argentine.campusfrance.org
- Bolivie : www.bolivie.campusfrance.org
- Brésil : www.brasil.campusfrance.org
- Canada : www.canada.campusfrance.org
- Chili : www.chile.campusfrance.org
- Cuba
- Colombie : www.colombie.campusfrance.org
- Costa Rica
- Équateur : www.equateur.campusfrance.org
- États-Unis : www.usa.campusfrance.org
- Haïti
- Mexique : www.mexico.campusfrance.org
- République Dominicaine
- Vénézuéla : www.venezuela.campusfrance.org
- Pérou : www.peru.campusfrance.org
- Uruguay

ASIE-OCÉANIE

- Australie : www.australie.campusfrance.org
- Bangladesh
- Cambodge
- Chine : www.chine.campusfrance.org
- Corée du Sud : www.korea.campusfrance.org
- Hong Kong : www.hongkong.campusfrance.org
- Inde : www.indes.campusfrance.org
- Indonésie : www.indonesie.campusfrance.org
- Japon : www.japon.campusfrance.org
- Laos
- Malaisie : www.malaisie.campusfrance.org
- Myanmar
- Philippines : www.philippines.campusfrance.org
- Sri Lanka : www.srilanka.campusfrance.org
- Taïwan : www.taiwan.campusfrance.org
- Thaïlande : www.thaïlande.campusfrance.org
- Vietnam : www.vietnam.campusfrance.org
- Singapour : www.singapore.campusfrance.org

EUROPE

- Albanie
- Allemagne : www.allemagne.campusfrance.org
- Arménie
- Autriche : www.autriche.campusfrance.org
- Azerbaïdjan
- Belgique
- Bosnie-Herzégovine
- Bulgarie : www.bulgarie.campusfrance.org
- Chypre
- Croatie : www.croatie.campusfrance.org
- Danemark : www.danemark.campusfrance.org
- Espagne : www.espagne.campusfrance.org
- Estonie
- Finlande : www.finlande.campusfrance.org
- Géorgie
- Grèce : www.grece.campusfrance.org
- Hongrie : www.hongrie.campusfrance.org
- Irlande
- Italie : www.italie.campusfrance.org
- Kazakhstan : www.kazakhstan.campusfrance.org
- Lettonie
- Lituanie
- Macédoine
- Moldavie
- Norvège : www.norvege.campusfrance.org
- Ouzbékistan
- Pays-Bas
- Pologne : www.polska.campusfrance.org
- Portugal : www.portugal.campusfrance.org
- Russie : www.russie.campusfrance.org
- Serbie
- Turquie : www.turquie.campusfrance.org
- Slovaquie : www.slovaquie.campusfrance.org
- Slovénie
- Suède : www.suede.campusfrance.org
- République Tchèque : www.republiquetcheque.campusfrance.org
- Roumanie : www.roumanie.campusfrance.org
- Royaume-Uni
- Russie : www.russie.campusfrance.org
- Ukraine : www.ukraine.campusfrance.org

MOYEN ORIENT

- Arabie saoudite : www.arabiesaoudite.campusfrance.org
- Bahreïn
- Djibouti
- Égypte : www.egypte.campusfrance.org
- Émirats Arabes Unis
- Irak (fermé)
- Iran : www.iran.campusfrance.org
- Israël : www.israel.campusfrance.org
- Jordanie
- Koweït
- Liban : www.liban.campusfrance.org
- Libye (fermé)
- Oman
- Palestine
- Qatar : www.qatar.campusfrance.org
- Syrie (fermé)
- Yémen (fermé)



L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER - AEFÉ

Un établissement public

Créée par la loi du 6 juillet 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI).

Elle pilote et coordonne, en lien avec ses partenaires, le réseau des établissements scolaires homologués dont la liste est fixée par un arrêté annuel conjoint du ministre des Affaires Etrangères et du Développement international ainsi que du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Garante du modèle éducatif français à l'étranger, l'AEFE est un acteur essentiel de la diplomatie culturelle de la France.

Elle constitue un atout pour l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

Pilotage, Soutien, Conseil

L'AEFE, installée sur deux sites à Paris et Nantes, pilote en liaison avec tous ses partenaires un réseau de 495 établissements homologués :

- 137 pays
- 265 établissements **partenaires**
- 342 000 élèves scolarisés de la maternelle à la terminale dont 217 000 élèves étrangers.

Ses missions

L'AEFE a pour mission, dans les limites des capacités d'accueil des établissements :

- Assurer, en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger, les missions de service public relatives à l'éducation.
- Contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers.
- Contribuer, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises.
- Accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger sous conditions de ressources.

Ses actions

- Gérer l'ensemble des **concours humains et financiers** apportés par l'État au fonctionnement des établissements français à l'étranger.
- **Recruter, affecter et rémunérer** les personnels enseignants, les personnels de coordination et d'inspection et les personnels d'encadrement titulaires de l'Éducation nationale.
- **Évaluer** les enseignants et les enseignements, ainsi que l'ensemble des personnels.
- Piloter et encadrer la **formation continue des personnels**.
- Allouer aux établissements des **subventions** de fonctionnement, d'investissement, d'équipement et d'appui pédagogique.
- Proposer des **bourses d'excellence** aux plus brillants des élèves étrangers désireux de poursuivre leurs études supérieures en France.
- Promouvoir l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

Les dispositifs complémentaires

Au titre de sa mission de coopération éducative, l'AEFE pilote deux dispositifs complémentaires distincts du réseau homologué :

- **LabelFrancEducation** : ce dispositif permet d'identifier, de reconnaître et de promouvoir les établissements scolaires étrangers d'excellence à programmes nationaux qui contribuent au développement de la langue française et de la culture francophone.
157 établissements « LabelFrancEducation » sont établis dans **35** pays, et accueillent dans les sections bilingues francophones **65 000** élèves.
- **FLAM** (français langue maternelle) : le dispositif FLAM (français langue maternelle) permet à des enfants français établis à l'étranger de conserver la pratique de leur langue maternelle et le lien avec la culture française dans un contexte extrascolaire associatif.
Plus de 150 associations FLAM, dont **60** aidées par l'AEFE, sont présentes dans **près de 40** pays.



aefe

Agence
Conseil en Enseignement Français
à l'Étranger

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

